

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



# RAPPORT DEFINITIF

## ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

JUILLET 2025



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**5<sup>e</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023**  
**(RGPH-5, 2023)**  
**(Décret N° 2021-1198 du 20 Septembre 2021)**

## ***RAPPORT DEFINITIF***

### **THEME VII : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE**

Juillet 2025



<b>Directeur général, Directeur de publication :</b>		<b>Dr. Abdou DIOUF</b>
	Directeur général adjoint	Dr. Momath CISSE
	Directeur des Statistiques démographiques et sociales	Atoumane FALL
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales		Mamadou Ngalgou KANE
	Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion	Oumar FALL
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines		Hawa SAMBA
Directeur p.i. de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation		Fodé DIEME
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)		Idrissa DIAGNE
	Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
	Directeur à l'Action régionale	Dr. Jean Rodrigue MALOU
Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023		Jean Pierre Diamane BAHOU

### Coordination technique nationale

Dr. Abdou DIOUF	Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordonnateur technique national du RGPH-5, 2023
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique du CTCE
Atoumane FALL	Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité
Ndeye Lala TRAVARE	Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP	Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain
Dr. Bourama MANE	Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données
Awa DIOP	Chef section sensibilisation et communication
Aliou SEYE	Chef section ressources humaines
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Chef section coordination des activités régionales
Babacar SEYE	Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR	Chef section administration et logistique
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Chef de section documentation, diffusion et archivage
Moussa NDOYE	Chef section contrôle de gestion
Fatou DIOUF	Chef section marché
El Hadji Amara DOUMBOUYA	Chef section audit interne
Seydou DIENG	Chef section régie d'avances

### Comité de lecture et de validation

Dr. Abdou DIOUF	Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOU	Coordination technique
Papa Ibrahima Sylmang SENE	Conseiller technique
Mbaye FAYE	Membre
Dr. El Hadji Oumar SENHOR	Membre
Macoumba DIOUF	Membre
Alain François DIATTA	Membre
Awa DIOP	Membre
Ndeye Lala TRAVARE	Membre
Papa Mabeye DIOP	Membre
Dr. Jean Rodrigue MALOU	Membre
Dr. El Hadji Malick GUEYE	Membre
Fodé DIEDHIOU	Membre

### Analystes du chapitre

Ndiassé WADE	Démographe (ANSD)
Aida Ngom DIOP	Démographe (ANSD)
Soda MBODJ	Démographe (ANSD)



## SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	10
PRINCIPAUX INDICATEURS.....	11
INTRODUCTION.....	13
<b>VII.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET EVALUATION DE QUALITE DES DONNEES.....</b>	<b>15</b>
VII.1.1. Définition des concepts.....	15
VII.1.2. Evaluation de la qualité des données.....	16
<b>VII.2. MÉTHODE HAJNAL.....</b>	<b>17</b>
VII.2.1. Description de la méthode.....	17
VII.2.2. Limites de la méthode de Hajnal.....	18
<b>VII.3. SITUATION MATRIMONIALE.....</b>	<b>19</b>
VII.3.1. Généralités.....	19
VII.3.2. La situation matrimoniale de la population selon l'âge.....	20
VII.3.3. Situation matrimoniale de la population selon l'âge et le sexe.....	21
VII.3.4. Situation matrimoniale selon le milieu de résidence et la région.....	24
VII.3.5. Analyse de la situation des célibataires.....	26
VII.3.6. Analyse de la situation des personnes mariées.....	27
<b>VII.4. NUPTIALITÉ.....</b>	<b>27</b>
VII.4.1. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe.....	27
VII.4.2. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le milieu de résidence.....	28
VII.4.3. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon la région.....	29
VII.4.4. Analyse du célibat définitif.....	30
<b>VII.5. POLYGAMIE AU SÉNÉGAL.....</b>	<b>32</b>
VII.5.1. Incidence de la polygamie.....	33
VII.5.2. Variation selon l'âge et le rang du mariage.....	34
VII.5.3. Variation selon l'âge et le sexe.....	36
VII.5.4. Variation selon la région.....	37
VII.5.5. Variation selon le niveau d'instruction.....	38
<b>VII.6. RUPTURES D'UNION.....</b>	<b>38</b>
VII.6.1. Forme de rupture d'union.....	39
VII.6.2. Répartition spatiale des ruptures d'union.....	40
VII.6.3. Caractéristiques sociodémographiques et ruptures d'union.....	42
<b>VII.7. DÉCLARATION DES MARIAGES À L'ÉTAT CIVIL.....</b>	<b>45</b>
VII.7.1. Niveau de déclaration des mariages à l'état civil.....	45
VII.7.2. Variation régionale de la déclaration des mariages à l'état civil.....	46
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>48</b>

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau VII1 : Examen de la qualité des variables d’analyse.....17

Tableau VII2: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe.....23

Tableau VII3: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par sexe selon le statut matrimonial et le milieu de résidence.....24

Tableau VII4: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial.....25

Tableau VII5: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le sexe.....25

Tableau VII6: Âge moyen au premier mariage par région selon le sexe.....29

Tableau VII7 : Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et par région.....31

Tableau VII8 : Proportions des célibataires de 50 ans et plus dans la population des célibataires par sexe et par région.....32

Tableau VII9 : Intensité de la polygamie chez les hommes au Sénégal.....34

Tableau VII10 : Répartition (%) de la population masculine mariée selon le nombre d’épouses et l’âge.....34

Tableau VII11 : Répartition (%) de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l’âge.....35

Tableau VII12 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) chez la population en union âgée de 12 ans selon le sexe.....37

Tableau VII13: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi celle en union âgée de 12 ans et plus selon le niveau d’instruction et le sexe.....38

Tableau VII14: Répartition (%) des individus ayant été déjà mariés selon l’état matrimonial par sexe et par milieu de résidence.....40

Tableau VII15: Répartition (%) de la population déjà mariée selon l’état matrimonial par sexe et par région.....41

Tableau VII16: Répartition de la population déjà mariée selon l’état matrimonial par le sexe et par niveau d’instruction...44

Tableau VII17: Répartition (%) de la population déjà mariée selon l’état matrimonial par sexe et par situation dans l’occupation principale .....45

Tableau VII18: Pourcentage de mariages non déclarés à l’état civil par région.....46

Tableau VII19: Déclaration (en %) des mariages à l’état civil selon le niveau d’instruction et d’alphabétisation de la femme.....47

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique VII1: Répartition (%) de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial.....	19
Graphique VII2: Répartition (%) de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial.....	20
Graphique VII3: Répartition (%) de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial.....	20
Graphique VII4: Répartition (%) de la population par âge selon le statut matrimonial.....	21
Graphique VII5: Répartition (%) des célibataires par groupe d'âge selon le sexe.....	26
Graphique VII6: Répartition (%) des personnes mariées par groupe d'âge selon le sexe.....	27
Graphique VII7 : Âge moyen au mariage selon le sexe.....	28
Graphique VII8 : Âge moyen au mariage par milieu de résidence (année) selon le sexe.....	28
Graphique VII9: Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe .....	30
Graphique VII10: Proportions d'individus de 50 ans et plus dans la population des célibataires par milieu de résidence selon le sexe.....	31
Graphique VII11: Proportions de la population en union polygamique parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe.....	33
Graphique VII12: Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe .....	37
Graphique VII13: Répartition (%) des individus déjà mariés selon l'état matrimonial et le sexe.....	39
Graphique VII14: Évolution (%) des ruptures d'union entre les recensements de 2013 (RGPHAE) et de 2023 (RGPH-5).....	39
Graphique VII15 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de veuvage.....	42
Graphique VII16 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de divorce.....	43
Graphique VII17 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de rupture d'union.....	43
Graphique VII18 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence.....	47

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au Sénégal, 49,8% de la population âgée de 12 ans et plus est mariée. Un peu plus de la moitié (54,8%) des femmes résidentes âgées de 12 ans et plus sont mariées et 44,6% de leurs homologues hommes sont dans les liens du mariage. En outre, la proportion de célibataires est plus importante chez les hommes (54,1%) que chez les femmes (37,1%).

Le modèle de nuptialité sénégalais est caractérisé par une entrée en union plus précoce chez les femmes que chez les hommes. L'âge moyen au premier mariage est de 30 ans chez les hommes et 23 ans chez les femmes. Par ailleurs, la proportion de personnes mariées augmente avec l'âge et atteint son maximum vers 40 ans, âge à partir duquel environ 80,0% de la population est mariée. Par contre, la situation s'inverse lorsqu'il s'agit des célibataires chez qui les proportions les plus élevées sont observées dans les tranches d'âge les plus jeunes (moins de 20 ans).

Le célibat définitif est en légère hausse. En effet, la proportion de célibataires définitifs parmi les individus âgés de 50 ans et plus, s'établit à 4,3% en 2023 contre 3,3% au recensement de 2013. Ce phénomène semble être plus récurrent en milieu urbain (5,0%) qu'en milieu rural (3,3%). Il touche davantage les régions les plus urbanisées telles que (Dakar (5,7%), Ziguinchor (6,4%), Thiès (4,2%) et Kaolack (4,0%)). En revanche, la proportion des célibataires de 50 ans parmi les célibataires âgés de 12 ans est très faible, indépendamment la région et quel que soit le milieu de résidence.

Les polygames représentent 35,5% de la population mariée. La proportion des femmes mariées en union polygamique (47,4%) est le double de celle des hommes ayant le même statut matrimonial (20,2%). La pratique de la polygamie est plus prononcée en milieu rural (39,4%) qu'en milieu urbain (32,2%), soit sept (07) points de pourcentages d'écart. Elle est plus fréquente chez les personnes ayant un âge avancé (à partir de 50 ans). En outre, la plupart des hommes polygames ont en moyenne deux (2) épouses. De plus, les femmes en union polygamique qui occupent le premier rang de mariage, représentent 31,2% contre 13,7% pour celles de rang 2.

Au moment du recensement, 8,5% de la population résidente âgée de 12 ans et plus sont touchées par les ruptures d'union. Le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus répandue (6,0%). La proportion de femmes en rupture d'union (12,4%) dépasse largement celle des hommes (2,6%), quelle que soit sa forme.

La déclaration des mariages à l'état civil demeure faible au Sénégal, malgré la précaution prise dans la collecte de l'information, qui a consisté à cibler les femmes mariées, afin d'éviter les sous-déclarations. En effet, un peu plus de la moitié des mariages (52,1%) ne sont toujours pas déclarés. Cette non-déclaration touche plus les régions de Kolda (72,1%), Sédhiou (69,0%) et Kaffrine (66,8%) et elle est plus accentuée dans le milieu rural (65,5%). Cependant, elle diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction de la femme mariée augmente (57,5% chez les femmes sans niveau d'instruction, contre 15,7% chez celles de niveau d'instruction supérieur).

## PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
	Urbain	Rural	National
<b>État matrimonial et nuptialité</b>			
Proportion de célibataires hommes et femmes (%)	47,6	42,5	45,5
Proportion de célibataires hommes (%)	55,1	52,8	54,1
Proportion de célibataires femmes (%)	40,6	32,4	37,1
Proportion d'hommes et de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	47,1	53,4	49,8
Proportion d'hommes de 12 ans ou plus en union (%)	43,4	46,1	44,6
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	50,6	60,5	54,8
Âge moyen (années) au premier mariage (Hommes)	31,1	28,3	30,0
Âge moyen (années) au premier mariage (Femmes)	24,7	20,9	23,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,0	1,0	1,0
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3	2,2	2,2
Pourcentage d'hommes polygames	18,4	23,5	20,7
Proportion de la population (12 ans et plus) en union polygamique	32,2	39,4	35,5
<b>Proportion de célibataires dans la population des 50 ans et plus (%)</b>			
Hommes	5,1	3,1	4,2
Femmes	4,9	3,6	4,3
Ensemble	5,0	3,3	4,3
<b>Proportion de célibataires définitifs dans la population des célibataires (%)</b>			
Hommes	1,6	1,1	1,4
Femmes	1,4	0,8	1,1
Ensemble	1,8	1,5	1,7
<b>Nombre de mariés par sexe</b>			
Nombre d'hommes mariés	1 475 876	1 190 727	2 666 602
Nombre de femmes mariées	1 812 432	1 599 984	3 412 416
<b>Proportion de la population en rupture d'union (%)</b>			
Hommes	3,2	2,0	2,7
Femmes	14,5	9,9	12,4
Ensemble	9,8	6,7	8,5
Proportion de mariages non déclarés à l'Etat Civil (%)	40,5	65,5	52,1

Source : ANSD. RGPH-5 2023



## INTRODUCTION

L'analyse de la situation matrimoniale et de la nuptialité a pour but d'appréhender les dynamiques démographiques, notamment les formes d'union et les changements matrimoniaux observés au sein de la société. En effet, le mariage occupe une place importante dans les sociétés africaines fortement attachées aux traditions et pratiques religieuses. Il joue aussi un rôle crucial dans les mutations sociales et démographiques dans la mesure où le mariage constitue généralement une étape qui acte l'entrée dans la vie féconde, surtout en Afrique.

Les modalités de formation et de rupture des unions représentent un excellent indicateur de mesure des transformations sociales que vivent les sociétés contemporaines. C'est le cas en Afrique où la mobilité professionnelle et sociale, articulée au changement de résidence, avec la généralisation de la scolarisation, se manifeste par la mise en couple, marié ou non, monogame ou polygame et les modalités de rupture d'union.

Ainsi, l'étude des changements matrimoniaux et des modèles de nuptialité est une étape fondamentale pour cerner les mutations qui s'opèrent dans la société. En effet, toute société se perpétue en grande partie par ses institutions matrimoniales, lesquelles permettent de comprendre les comportements matrimoniaux qui s'opèrent à travers des pratiques matrimoniales. Ces dernières reliées au statut social de la femme et à la division du travail selon le sexe, ont un impact important sur le comportement des individus et l'organisation de la société.

Par conséquent, il est nécessaire de disposer de données permettant de cerner les formes et la dynamique des types de mariage existants, pour une meilleure connaissance de la situation matrimoniale. La disponibilité des informations sur les dynamiques matrimoniales contribue à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable n°5 « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ». Cet objectif vise entre autres dans sa cible 5.3, à « *éliminer toutes les pratiques préjudiciables tels que le mariage des enfants, le mariage précoce, forcé et les mutilations génitales féminines* ».

Par ailleurs, l'arrêté n°007383 du 27 mars 2023 relatif à la protection des enfants et des jeunes femmes dans les écoles et établissements scolaires a été institué. Ainsi, pour mesurer l'impact des réformes que l'arrêté introduit, un certain nombre d'indicateurs ont été définis parmi lesquels le « *pourcentage d'élèves victimes de mariage d'enfants* ».

De plus, dans le cadre des résultats du DPO (Development policy Operation)-Banque mondiale, il est inscrit la nécessité de définir des situations de référence et de soutenabilité des indicateurs de performance de l'éducation. Il s'agit du « *nombre de filles défavorisées (registre unique) ayant accès à une bourse d'étude* » et de la « *proportion de filles de moins de 16 ans ayant réintégré l'école suite à un abandon causé par un mariage ou une grossesse précoce* ». *Le mariage précoce est un fait social résultant des pratiques matrimoniales admises au sein de la société.*

Diverses formes de mariages légaux existent, mais les plus récurrentes sont le mariage civil, célébré par l'autorité administrative compétente, le mariage religieux, scellé à la mosquée ou à l'église et le mariage coutumier (union reconnue socialement mais non enregistrée à l'état civil). Ces formes de mariage peuvent être combinés (un même mariage peut être célébré dans ces différentes formes) et subvenir à des dates différentes.

La situation matrimoniale est mesurée dans presque toutes les opérations d'enquêtes et recensements réalisées ponctuellement ou de façon régulière. Toutefois, le recensement constitue la source d'informations permettant de disposer de données sur l'état matrimonial à des niveaux d'analyse fins. Ainsi, dans le questionnaire du 5<sup>e</sup> Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023, la question relative à la situation matrimoniale a été posée aux individus âgés de 10 ans ou plus et l'information recueillie est basée sur la déclaration du répondant. Une telle démarche se justifie par les difficultés rencontrées dans la collecte de l'information sur la situation matrimoniale des personnes recensées.

Ce présent rapport est structuré en sept (7) parties. La première partie traite de la définition des concepts et de l'évaluation de la qualité des données, la deuxième définit la méthode de Hajnal utilisé pour le calcul de l'âge moyen au premier mariage, la troisième analyse la situation matrimoniale, la quatrième examine la nuptialité, la cinquième porte sur la polygamie, la sixième revient sur les ruptures d'union et la dernière partie fait le point sur la déclaration des mariages à l'état civil.

## VII.1. DÉFINITION DES CONCEPTS ET EVALUATION DE QUALITE DES DONNEES

### VII.1.1. Définition des concepts

#### Population cible de l'analyse :

La population cible de l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité est celle âgée de 12<sup>1</sup> ans et plus. Cependant, au dénombrement du RGPH-5, la question a été posée à la population âgée de 10 ans et plus, afin de répondre aux besoins en données pour d'autres analyses comme celles portant sur la nuptialité des enfants (mariage précoce).

**Mariage** : c'est l'union légitime entre deux personnes dans des conditions prévues par la loi ou la coutume. Le mariage peut revêtir diverses formes selon la population considérée et sa définition légale ne recouvre pas nécessairement les unions telles qu'elles sont vécues par la majorité de la population. Les différentes forme de mariage identifiées sont : le mariage civil réglementé par l'État, le mariage coutumier célébré selon les traditions locales ou tribales, le mariage religieux réglementé par les institutions religieuses (Église, Mosquée, Temples, etc.), l'union libre ou consensuelle, lorsqu'aucune formalité ou cérémonie ne préside l'instauration de l'union, etc.

**État matrimonial** : l'état matrimonial d'un individu désigne sa situation par rapport au mariage qui peut être celle de célibataire, marié, divorcé, veuf ou union libre/concubinage.

**Nuptialité** : d'après le dictionnaire démographique multilingue, « l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages, ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières. Dans la plupart des sociétés, l'instauration de ces unions légales ou coutumières est marquée par une cérémonie ou formalité spéciale, dénommée également mariage ».

**Divorce** : il constitue un moyen légal ou coutumier de dissolution du mariage. Le divorce résulte fréquemment d'un jugement de divorce. Dans certaines sociétés, il peut être la conséquence de la répudiation de l'un des conjoints par l'autre. Les divorcés, ou personnes divorcées sont ceux dont le mariage a été dissout par divorce, c'est-à-dire rompu sans décès du conjoint.

**Divortialité** : elle renvoie au phénomène démographique en rapport avec les divorces. Elle met en relation les divorces avec l'effectif de la population et permet d'étudier la fréquence et les caractéristiques des divorcés dans cette population. L'indicateur conjoncturel de divortialité indique le nombre de divorces dans une promotion fictive de mariages dont les taux de divorces seraient à chaque durée de mariage égaux à ceux observés l'année considérée. Il peut différer de la proportion finale de couples divorcés dans une promotion de mariage.

**Rupture d'union** : le terme de ruptures d'union renvoie à toutes les personnes ayant vécu au moins une fois dans le cadre d'une union légalement reconnue ou consensuelle et qui ne le sont plus au moment du recensement. Diverses formes de ruptures d'union existent. Certaines induisent la dissolution définitive de l'union, tandis que d'autres correspondent plutôt à une interruption temporaire de la cohabitation. En général, deux principaux modes de ruptures d'union sont retenus en fonction de la forme de l'union et de la cause de la rupture. Il s'agit du divorce et du veuvage.

1 Le choix des 12 ans se justifie par un souci de comparabilité avec le recensement 2013.

**Célibataire** : c'est toute personne qui ne s'est jamais mariée, quel que soit son âge. Le célibat est un événement non renouvelable (on est célibataire une seule fois dans sa vie).

**Célibat définitif** : il indique le nombre d'individus qui restent définitivement célibataires. Généralement, dans une table de nuptialité, le dernier terme noté C50 (le nombre de célibataires à 50 ans) n'est pas nul. Ainsi, le rapport entre le nombre de célibataires à 50 ans et le nombre de célibataires à 15 ans est appelé fréquence du célibat définitif. Il s'obtient par la formule ci-dessous :

$$F = \frac{C_{50}}{C_{15}}$$

**Intensité de la nuptialité** : c'est le complément à l'unité du célibat définitif. Il mesure l'intensité de la nuptialité des célibataires. Il est défini aussi comme le nombre moyen de mariages par personne. Sa formule est :

$$I = 1 - \frac{C_{50}}{C_{15}}$$

**Polygamie** : elle désigne un régime matrimonial dans lequel un individu est marié à plusieurs conjoints.

**Intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.

**Âge moyen au premier mariage** : l'âge moyen au premier mariage (AMPM) est l'âge auquel les non-célibataires ont contracté un premier mariage (ou, dans la pratique, se sont mariés avant un âge limite défini à l'avance). Autrement dit, c'est le nombre moyen d'années vécu dans le célibat par ceux qui finissent par se marier. Dans le cas de cette étude, l'AMPM est calculé selon la méthode de Hajnal.

### VII.1.2. Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet ainsi de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que pour la population à propos des variables (état matrimonial, présence du conjoint dans le ménage et déclaration de mariage à l'Etat civil). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse retenues.

Tableau VII1 : Examen de la qualité des variables d'analyse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Etat matrimonial	B41	12 588 519	0	0%
2.	Présence du conjoint dans le ménage	B41A	3415061	0	0%
3.	Déclaration du mariage à l'Etat Civil	B42	3 415 061	0	0%

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par :  $c = [b/(a+b)] * 100$

## VII.2. MÉTHODE HAJNAL

### VII.2.1. Description de la méthode

L'absence d'informations sur l'âge des individus lors de leur premier mariage dans le recensement nous conduit à recourir à la méthode indirecte proposée par Hajnal<sup>2</sup> pour son estimation. La méthode est basée sur l'estimation du nombre moyen d'années que les individus d'une cohorte fictive qui finissent par se marier ont passé dans le célibat. Elle s'appuie sur la formulation de deux hypothèses fondamentales au préalable :

- l'indépendance entre la nuptialité et les phénomènes démographiques que sont la mortalité et la migration ;
- la stabilité de la nuptialité dans le temps, c'est-à-dire, l'intensité et le calendrier de la nuptialité doivent être invariables pour toutes les générations. Cela suppose que les probabilités par année d'âge de se marier sont constantes dans les groupes d'âge.

L'âge moyen au premier mariage, obtenu avec la méthode de Hajnal, est calculé à partir de la proportion des célibataires, c'est-à-dire de personnes qui ne se sont jamais mariées, dans chaque groupe d'âge, souvent quinquennal la plupart du temps comme dans le cadre de cette analyse.

Toutefois, il convient de signaler que dans l'analyse de la nuptialité, il est très courant de considérer 15 ans exacts comme l'âge minimal en deçà duquel, il n'y a pas de mariages au sein d'une cohorte d'individus ; et 50 ans exacts comme l'âge au-delà duquel aucun mariage n'a eu lieu. Cela est justifié par le fait que dans la plupart des sociétés, la fréquence des mariages est généralement négligeable en dehors de l'intervalle [15-50 ans].

Cependant, il faut tout de même noter que tout autre intervalle [x,y] en fonction des réalités intrinsèques du pays ou de la société que l'on étudie peut être considéré. Dans le cadre de ce rapport d'analyse, le postulat de départ est qu'aucun premier mariage n'intervient après l'âge de 50 ans ou avant celui de 15 ans. En d'autres termes, un individu qui demeure célibataire jusqu'à l'âge de 50 ans ne va plus se marier et les mariages sont scellés qu'à partir de 15 ans. L'âge moyen au premier mariage peut être désagrégé pour chaque sexe, région, milieu de résidence, etc.

2 Manuel X des Nations Unies

Le procédé de calcul de l'âge moyen au premier mariage avec la méthode de John Hajnal comprend cinq étapes décrites ci-après.

### **Etape 1 : Calcul des proportions de célibataires**

Pour cette étape, le nombre de célibataires dans chaque groupe d'âge  $[x, x+4]$  est divisé par l'effectif total de la population de ce même groupe d'âge. Cette proportion est notée

### **Etape 2 : Calcul du nombre d'années-personnes vécues dans le célibat**

À cette étape, la somme des proportions des célibataires dans les différents groupes d'âge est faite jusqu'au groupe d'âge 45 à 49 ans (septième groupe) et le total obtenu est multiplié par le chiffre 5, qui est l'amplitude de chaque classe  $[x, x+4]$ . Notons **R1** cette somme :

$$R1=5\sum P_{(x,x+4)} \text{ avec } x \text{ appartenant à l'ensemble } \{15, 20, 25, 30, 35, 40, 45\}$$

### **Etape 3 : Estimation de la proportion des non-célibataires**

Pour estimer la proportion des personnes restées célibataires jusqu'à l'âge de 50 ans, la moyenne des proportions des célibataires des groupes d'âge  $[45-49 \text{ ans}]$  et  $[50-54 \text{ ans}]$  est faite. Notons le **R3** :

$$R3=(P_{(45,49)} + P_{(50, 54)})/2$$

La proportion des personnes qui se sont mariées en un moment quelconque, est considérée comme étant exactement le complément de R3. Notons le **R4** :

$$R4=1-R3$$

### **Etape 4 : Calcul du nombre d'années-personnes vécues par la proportion de personnes qui sont restées célibataires**

Le temps total que la proportion des personnes encore célibataires à l'âge de 50 ans a passé dans le célibat, noté R5, est déterminé par la formule :

$$R5=50R3$$

### **Etape 5 : Calcul de l'âge moyen au premier mariage (AMPM)**

L'âge moyen au premier mariage est obtenu avec la formule ci-dessous :

$$AMPM= (15+R1-R5)/R4$$

NB : Le chiffre 15 qui figure dans cette formule est le nombre d'années-personnes vécues dans le célibat depuis la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans par la cohorte initiale considérée. Par conséquent, l'âge moyen au premier mariage est calculé à partir de 15 ans, considéré comme l'âge à partir duquel les mariages sont scellés.

## **VII.2.2. Limites de la méthode de Hajnal**

Cette méthode présente une limite commune à toutes les méthodes d'analyse transversale. Il s'agit de la distorsion qui résulte des biais liés au recours à la cohorte fictive qui remet en cause l'hypothèse de la stabilité de la nuptialité dans le temps dans le cas du calcul de l'âge moyen

au premier mariage. En effet, selon Wattelar et al (2016), la durée moyenne d'éventualité mesurée en analyse transversale ne dépend pas seulement du calendrier réel du phénomène par cohorte, mais subit également l'influence d'une modification de l'intensité du phénomène d'une cohorte à l'autre.

Par ailleurs, les effectifs des célibataires peuvent être sur-estimés par suite d'une mauvaise déclaration de l'état matrimonial de veuf et de divorcé, confondu avec celui de célibataire. Ce qui aura tendance à surestimer l'AMPM. Ainsi d'après Gubry (1984), le calcul de l'AMPM à l'aide des proportions de célibataires issues d'un recensement, avec la Méthode de Hajnal, peut faire l'objet d'une interprétation très hasardeuse dès que les hypothèses sur la stabilité de la nuptialité dans le temps et l'indépendance entre migration et nuptialité ne sont pas vérifiées.

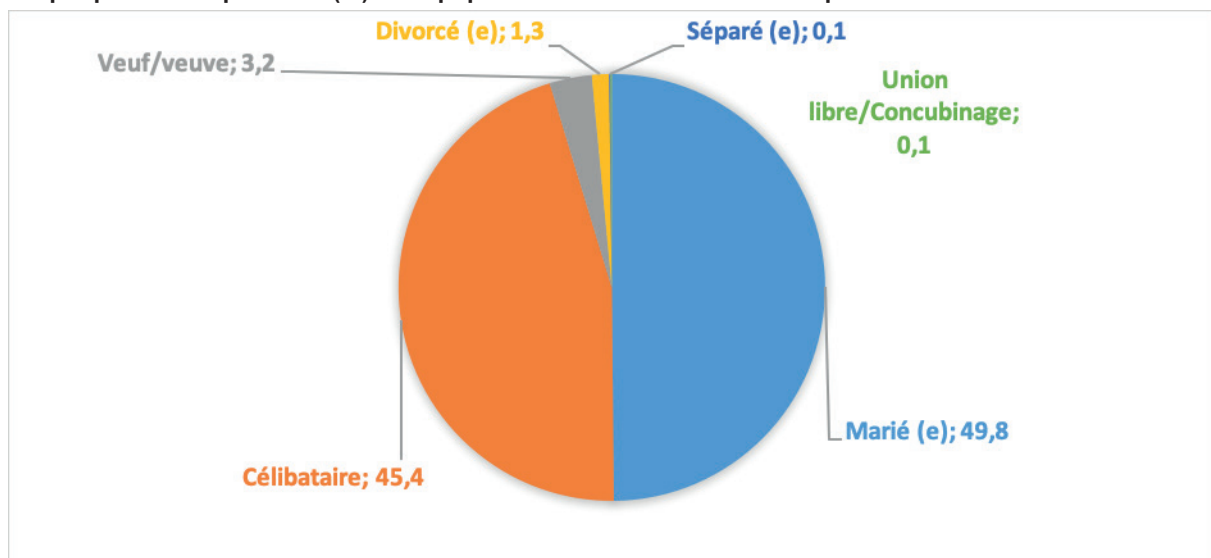
### VII.3. SITUATION MATRIMONIALE

Cette section traite de la situation matrimoniale de la population résidente au Sénégal âgée de 12 ans et plus.

#### VII.3.1. Généralités

En 2023, près de la moitié (49,8%) de la population résidente âgée de 12 ans et plus, est mariée. L'autre moitié se répartit entre les célibataires (45,4%), les veufs/veuves (3,2%), les divorcés(es) (1,3%), les séparés(es) et les unions libres/concubinages (0,1%), (**Graphique VII1**).

Graphique VII1: Répartition (%) de la population résidente de 12 ans et plus selon le statut matrimonial

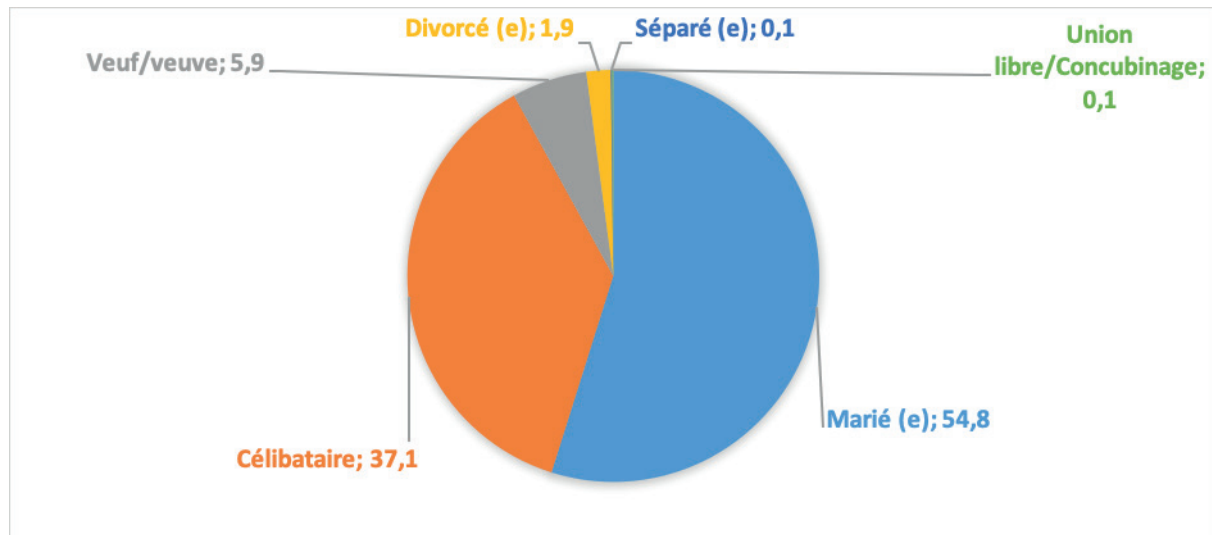


ANSD. RGPH-5, 2023

Cette situation globale diffère lorsque l'état matrimonial des hommes est comparé à celui des femmes, comme l'illustrent le **Graphique VII2** et le **Graphique VII3**. En effet, plus de la moitié des femmes (54,8%) âgée de 12 ans et plus sont mariées et 37,1 % sont célibataires. Par contre, 54,1% des hommes sont des célibataires et les mariés représentent 44,6%.

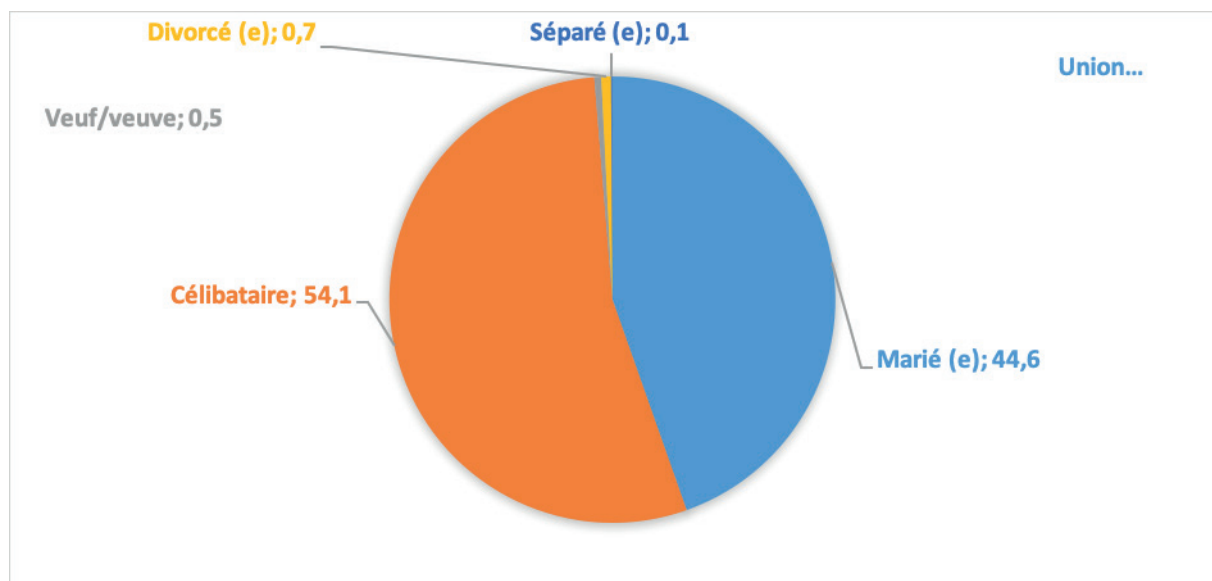
Les proportions de veufs ou divorcés sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes. Elles s'élèvent respectivement à 5,9% et à 1,9% chez les femmes, contre respectivement 0,5% et 0,7% chez les hommes. Les séparés quant à eux représentent les mêmes proportions chez les hommes comme chez les femmes (0,1%). Par ailleurs, il faut noter que chez les hommes, il n'y a presque pas de statut d'union libre/concubinage.

Graphique VII2: Répartition (%) de la population résidente féminine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial



ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique VII3: Répartition (%) de la population résidente masculine de 12 ans et plus selon le statut matrimonial



ANSD. RGPH-5, 2023

### VII.3.2. La situation matrimoniale de la population selon l'âge

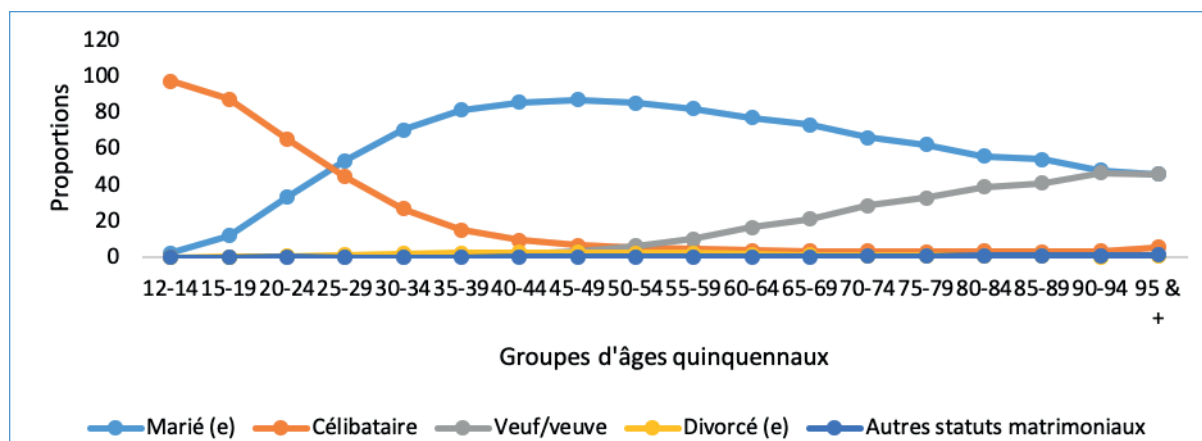
L'état matrimonial de la population évolue en fonction de son âge. Chez les personnes mariées, la proportion augmente avec l'âge. De 12 à 14 ans, la part des mariés dans la population résidente âgée de 12 ans et plus est très faible (2,4%). Par ailleurs, plus l'âge augmente, plus la proportion de personnes mariées s'accroît jusqu'à atteindre son maximum vers 35 ans, où environ plus de 80% de la population est mariée. Au-delà de cet âge, les proportions de personnes mariées diminuent à partir de 50 ans avant jusqu'aux âges très avancés (90 ans) où elles commencent à se stabiliser, (**Graphique VII4**).

Pour les célibataires, la tendance s'inverse : leur proportion diminue avec l'âge. À 12 ans (97,4%), la quasi-totalité de la population résidente âgée de 12 ans et plus est célibataire. Plus l'âge augmente, plus cette proportion diminue. À partir de 40 ans, la proportion de célibataires baisse sensiblement et devient presque nulle (**Graphique VII4**).

La proportion de personnes divorcées reste faible à tous les âges, avec une légère augmentation à partir de 24 ans jusqu'à environ 49 ans. Au-delà de cet âge, elle diminue à nouveau pour tendre vers zéro. (**Graphique VII4**)

En ce qui concerne les veuves, leur proportion augmente avec l'âge. De 12 à 44 ans, elle est presque nulle, mais à partir de 50 ans, elle augmente rapidement en fonction de l'âge pour se stabiliser autour de 90 ans. (**Graphique VII4**).

**Graphique VII4: Répartition (%) de la population par âge selon le statut matrimonial**



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

### VII.3.3. Situation matrimoniale de la population selon l'âge et le sexe

Quel que soit le sexe, la situation matrimoniale varie considérablement en fonction de l'âge. Les proportions de personne mariées augmentent régulièrement à travers les âges jusqu'au groupe d'âge 55-59 ans, à partir duquel elles commencent à décliner. En plus l'augmentation est plus rapide chez les femmes. En effet, la proportion de femmes mariées passe de 3,2% entre 12 et 14 ans à 85,6% entre 40 et 44 ans, tranche d'âge au cours duquel elle atteint son maximum. Ensuite, elle diminue nettement jusqu'aux âges très avancés (80 ans et plus), avec des valeurs qui varient entre 29,9% et 26,6%. Par ailleurs, chez les femmes, c'est entre 20 et 24 ans qu'un peu plus de la moitié est mariée.

En revanche, la proportion d'hommes mariés est relativement faible pour la tranche d'âge 12 et 29 ans. Cependant, à partir de 30 ans, 1 homme sur 2 est mariés. De plus, pour les hommes mariés, les proportions augmentent sensiblement des âges jeunes (30-34 ans) aux âges avancés (65-69 ans) pour lesquels les valeurs les plus élevées (un peu plus de 9 hommes sur 10) sont enregistrées (**Tableau VII2**).

La proportion des célibataires baisse en fonction de l'âge. Plus l'âge augmente, plus elle est faible. La décroissance de cette proportion est plus marquée chez les femmes pour qui l'âge est compris entre 12 et 19 ans. Pour les hommes les proportions de célibataires les plus élevées concernent les moins de 40 ans (**Tableau VII2**).

Entre 12 et 19 ans, la proportion des divorcés ou veufs est nulle chez les hommes. De plus, quel que soit le sexe, la proportion des veufs augmente avec l'âge. Il existe également un écart considérable sur les proportions entre hommes et femmes, et ce, quel que soit le groupe d'âge. En effet, plus de la moitié des femmes sont veuves à partir de 70 ans, et chez les hommes, c'est à partir de 85 ans où les proportions veufs les plus élevées sont observées.

Par ailleurs, la proportion des divorcés varie avec l'âge. Elle augmente et atteint son maximum aux alentours de 40-44 ans chez les femmes (3,9%) et entre 55-59 ans chez les hommes (1,7%), avant de diminuer. Au-delà de 70 ans, les proportions de divorcés chez les hommes et chez les femmes sont presque identiques (**Tableau VII2**).

Tableau VIII2: Répartition de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Marié (e)		Célibataire		Veuf/veuve		Divorcé (e)		Autres statuts matrimoniaux		Effectif total					
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble			
12-14ans	1,7	3,2	98,3	96,5	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	690 632	675 433	1 366 065
15-19ans	3,8	20,2	96,1	79,2	0,0	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	1 027 889	1 035 009	2 062 898
20-24ans	13,7	51,6	85,9	46,9	0,1	0,2	0,2	1,2	0,7	0,1	0,1	0,2	0,2	818 966	889 061	1 708 027
25-29ans	34,4	71,0	64,9	26,2	0,1	0,4	0,3	2,2	1,4	0,1	0,1	0,1	0,1	644 229	705 802	1 350 030
30-34ans	59,6	80,7	39,1	15,3	0,2	0,8	0,5	3,1	2,0	0,1	0,1	0,2	0,1	581 281	620 868	1 202 149
35-39ans	77,3	85,2	21,1	9,7	0,2	1,4	0,8	3,5	2,4	1,3	0,1	0,2	0,1	504 496	531 200	1 035 696
40-44ans	86,2	85,6	11,8	7,2	0,4	3,1	1,7	3,9	2,7	1,6	0,1	0,2	0,2	419 841	400 547	820 389
45-49ans	89,9	84,4	7,8	5,7	0,5	5,8	3,2	3,8	2,7	1,6	0,1	0,3	0,2	317 452	317 149	634 600
50-54ans	91,7	79,5	5,8	4,8	0,8	11,9	6,5	3,4	2,5	1,6	0,1	0,4	0,3	270 699	288 260	558 959
55-59ans	92,1	73,1	4,9	4,4	1,2	18,8	10,4	3,1	2,4	1,7	0,1	0,6	0,4	188 648	205 377	394 024
60-64ans	92,6	62,6	3,9	4,1	1,9	30,2	16,5	2,3	1,9	1,5	0,2	0,8	0,5	187 577	201 128	388 705
65-69ans	92,8	53,8	3,0	3,9	2,6	39,7	21,1	1,8	1,6	1,4	0,2	0,8	0,5	129 139	129 036	258 175
70-74ans	91,9	42,2	2,7	4,0	4,1	51,5	28,6	1,1	1,1	1,1	0,3	1,2	0,7	100 061	107 365	207 426
75-79ans	91,0	35,8	2,3	4,1	5,5	58,3	32,9	0,8	0,9	0,9	0,3	1,0	0,7	47 305	51 125	98 430
80-84ans	88,0	29,9	2,4	4,2	8,5	64,0	39,0	0,6	0,6	0,7	0,4	1,3	0,9	31 360	38 226	69 587
85-89ans	86,2	27,0	2,4	4,1	10,4	67,1	41,0	0,5	0,6	0,6	0,3	1,3	0,9	13 320	15 551	28 870
90-94ans	81,1	24,3	3,1	3,9	14,7	70,0	46,7	0,4	0,4	0,4	0,7	1,4	1,1	6 662	9 112	15 774
95ans et plus	74,8	26,6	6,2	5,5	17,6	66,5	46,0	0,6	0,7	0,7	0,7	1,7	1,3	3 955	5 771	9 726
<b>Total</b>	<b>44,6</b>	<b>54,8</b>	<b>54,1</b>	<b>37,1</b>	<b>0,5</b>	<b>5,9</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>5 983 512</b>	<b>6 226 020</b>	<b>12 209 532</b>

ANSD.RGPH-5, 2023

## VII.3.4. Situation matrimoniale selon le milieu de résidence et la région

### VII.3.4.1. Situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe

Dans le milieu rural, il ressort de l'analyse de la situation matrimoniale que, les proportions les plus élevées sont observées chez les personnes mariées (53,4%) et surtout chez les femmes mariées (60,6%). Pour les hommes, la proportion la plus élevée concerne les célibataires (52,8%).

En zone urbaine, il y a plus de célibataires (47,6 %), particulièrement chez les hommes (55,1%). Cependant, pour les femmes du milieu urbain, les proportions les plus importantes sont notées chez les personnes mariées.

Tableau VII3: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par sexe selon le statut matrimonial et le milieu de résidence.

Sexe	Statut matrimonial					Total
	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres statuts matrimoniaux	
<b>Urbain</b>						
Masculin (%)	43,4	55,1	0,5	0,9	0,1	100,0
Féminin (%)	50,6	40,6	5,9	2,6	0,2	100,0
Ensemble (%)	47,1	47,6	3,3	1,8	0,1	100,0
Effectif	3311731	3 347 099	232 149	126 715	10 204	7 027 898
<b>Rural</b>						
Masculin (%)	46,1	52,8	0,5	0,4	0,1	100,0
Féminin (%)	60,6	32,4	5,7	1,0	0,4	100,0
Ensemble (%)	53,4	42,5	3,1	0,7	0,3	100,0
Effectif	2767223	2 202 182	162 857	36 039	13 333	5 181 634
<b>National</b>						
Masculin (%)	44,6	54,1	0,5	0,7	0,1	100,0
Féminin (%)	54,8	37,1	5,9	1,9	0,3	100,0
Ensemble (%)	49,8	45,5	3,2	1,3	0,2	100,0
Effectif	6078953	5 549 282	395 006	162 754	23 537	12 209 532

ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.3.4.2. Situation matrimoniale selon la région et le sexe

La répartition de la situation matrimoniale par région met en évidence l'existence de variations. En effet, les régions de Kaffrine (55,2%), Kédougou (54,7%), Louga (54,4%) et Tambacounda (54,2%), enregistrent les proportions de personnes mariées les plus élevées. Cependant, les proportions d'individus mariés le moins élevées sont notées dans les régions de Ziguinchor (40,8%), Dakar (46,8%), Fatick (48,8%), Thiès (48,1%) et Sédhiou (48,0%). Par ailleurs, les proportions les plus élevées de célibataires et de veufs/veuves, (respectivement 53,1% et 4,5%) sont observées dans la région de Ziguinchor. Tandis que celles de Dakar (2,2%), Matam (1,5%), Saint Louis (1,4%), Ziguinchor (1,3%) et Thiès (1,2%) se distinguent par les proportions de divorcés les plus élevées.

Tableau VII4: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par la région selon le statut matrimonial

Région	Statut matrimonial					Total (effectif)
	Marié (e)	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres statuts matrimoniaux	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
Dakar	46,8	47,8	3,0	2,2	0,1	3 010 269
Ziguinchor	40,8	53,1	4,5	1,3	0,2	431 445
Diourbel	52,4	43,0	3,3	1,0	0,2	1 343 282
Saint-Louis	50,7	44,4	3,4	1,4	0,1	806 791
Tambacounda	54,2	42,1	2,7	0,8	0,2	620 594
Kaolack	50,4	44,9	3,5	1,0	0,2	846 922
Thiès	48,1	47,4	3,1	1,2	0,1	1 703 494
Louga	54,4	41,0	3,4	0,9	0,3	745 368
Fatick	48,8	46,6	3,5	0,8	0,2	581 759
Kolda	53,5	42,5	2,8	0,8	0,3	578 717
Matam	50,4	44,3	3,5	1,5	0,3	515 439
Kaffrine	55,2	40,8	3,1	0,7	0,3	502 463
Kédougou	54,7	41,4	2,5	0,8	0,6	157 877
Sédhiou	48,0	47,8	3,4	0,6	0,2	365 112
<b>Sénégal</b>	<b>49,8</b>	<b>45,5</b>	<b>3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>12 209 532</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Il ressort de l'analyse des résultats que, quelle que soit la région, les proportions de femmes mariées, divorcées ou veuves dépassent celles des hommes. A l'échelle régionale, Diourbel se singularise par une plus forte proportion de femmes parmi les mariés, avec plus de la moitié qui sont en union (59,5%). En revanche, les régions de Matam (94,2%), Kaolack (93,8%), Sédhiou (93,3%) et Kaffrine (93,2%) affichent les proportions les plus élevées de veuves parmi les veufs/veuves. Au sein des divorcés de sexe féminin (les plus fortes proportions sont observées dans les régions de Saint-Louis (76,2%), Dakar (76,1%), Kaolack (73,2%) et Louga (73,1%). Par ailleurs, les hommes présentent les proportions de célibataires les plus élevées dans toutes les régions. De plus, la région de Kédougou se place en tête avec une proportion de célibataires évaluée à 67,3%.

Tableau VII5: Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par région selon le statut matrimonial et le sexe

Région	Statut matrimonial														
	Marié (e)			Célibataire			Veuf/Veuve			Divorcé(e)			Autres statuts matrimoniaux		
	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif
Dakar	47,6	52,4	1 408 941	55,3	44,7	1 440 286	8,3	91,7	91 412	23,9	76,1	66 779	32,4	67,6	2 851
Ziguinchor	45,0	55,0	176 194	59,4	40,6	229 136	9,4	90,6	19 510	32,8	67,2	5 616	33,9	66,1	988
Diourbel	40,5	59,5	703 781	57,3	42,7	577 453	7,5	92,5	44 752	28,2	71,8	13 972	21,3	78,7	3 324
Saint-Louis	44,1	55,9	409 209	58,6	41,4	358 237	7,1	92,9	27 051	23,8	76,2	11 123	29,1	70,9	1 171
Tambacounda	43,2	56,8	336 144	61,3	38,7	261 270	8,9	91,1	16 573	27,9	72,1	5 154	33,6	66,4	1 453
Kaolack	41,8	58,2	426 646	59,6	40,4	380 459	6,2	93,8	29 614	26,8	73,2	8 645	19,4	80,6	1 558
Thiès	44,8	55,2	819 985	58,0	42,0	806 770	8,2	91,8	53 585	28,1	71,9	20 818	30,1	69,9	2 336
Louga	42,3	57,7	405 458	58,6	41,4	305 398	8,0	92,0	25 576	26,9	73,1	6 982	28,5	71,5	1 954

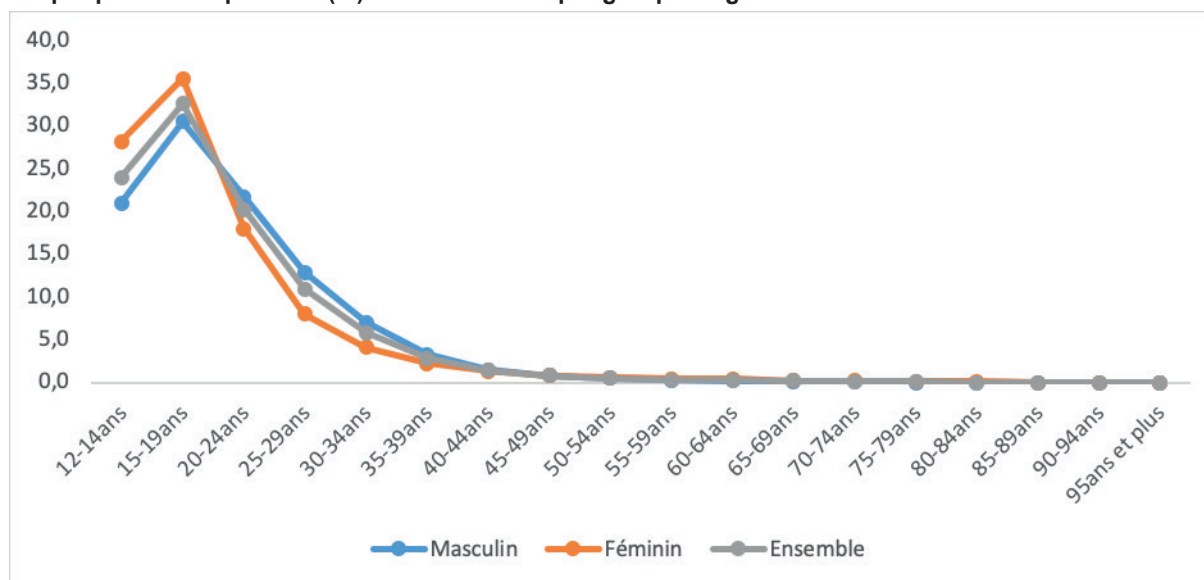
Région	Statut matrimonial														
	Marié (e)			Célibataire			Veuf/Veuve			Divorcé(e)			Autres statuts matrimoniaux		
	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif	Homme (%)	Femme (%)	Effectif
Fatick	41,7	58,3	284 077	59,0	41,0	271 360	7,7	92,3	20 448	31,0	69,0	4 431	31,1	68,9	1 443
Kolda	42,5	57,5	309 499	62,8	37,2	246 030	8,3	91,7	16 410	30,2	69,8	4 785	25,9	74,1	1 994
Matam	41,9	58,1	259 928	60,2	39,8	228 086	5,8	94,2	18 183	19,1	80,9	7 832	24,5	75,5	1 410
Kaffrine	42,4	57,6	277 278	62,0	38,0	204 864	6,8	93,2	15 606	28,0	72,0	3 356	20,2	79,8	1 359
Kédougou	46,4	53,6	86 431	67,3	32,7	65 345	9,5	90,5	3 949	32,6	67,4	1 218	50,1	49,9	934
Sédhiou	41,4	58,6	175 382	61,2	38,8	174 589	6,7	93,3	12 337	31,9	68,1	2 043	22,0	78,0	760
<b>Sénégal</b>	<b>43,9</b>	<b>56,1</b>	<b>6 078 953</b>	<b>58,3</b>	<b>41,7</b>	<b>5 549 282</b>	<b>7,8</b>	<b>92,2</b>	<b>395 006</b>	<b>25,9</b>	<b>74,1</b>	<b>162 754</b>	<b>27,9</b>	<b>72,1</b>	<b>23 537</b>

ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.3.5. Analyse de la situation des célibataires

L'analyse de l'allure de la courbe du Graphique VII5 montre qu'aux plus jeunes âges, la proportion de femmes célibataires est largement supérieure à celle des hommes. Par ailleurs, quand l'âge augmente, la proportion des célibataires diminue. Cette baisse est plus rapide chez les femmes qui entrent plus tôt en union, notamment entre 19 et 27 ans. En revanche, chez les hommes, elle est plus lente pour cette tranche d'âges. Cependant, entre 40 et 44 ans, la proportion des célibataires tend vers 0 et à partir de 50 ans elle est presque nulle, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique VII5: Répartition (%) des célibataires par groupe d'âge selon le sexe

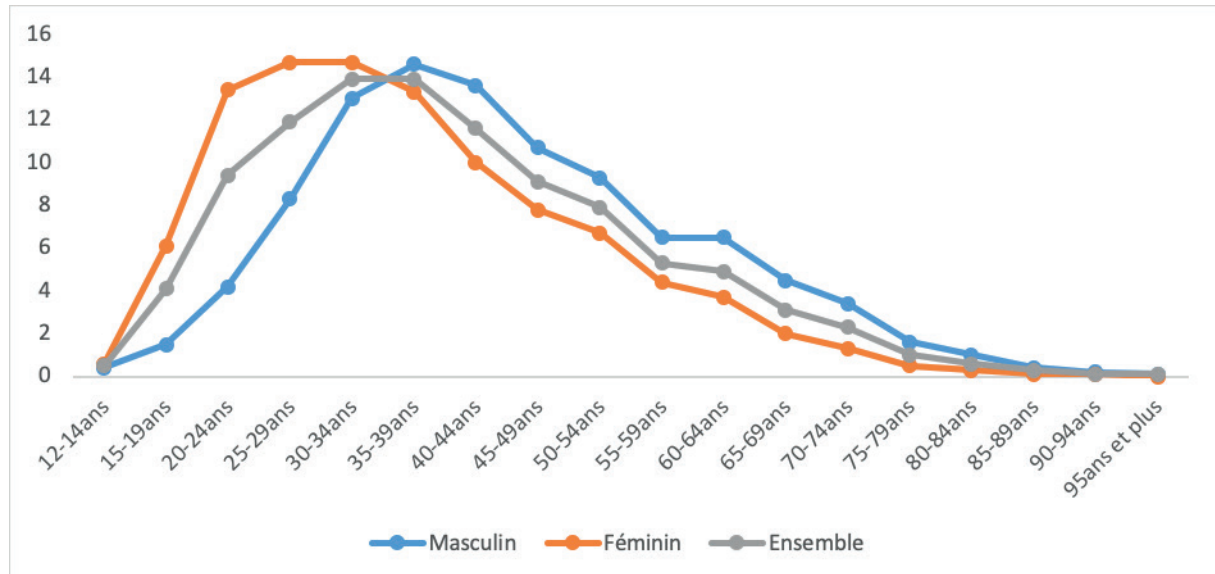


ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.3.6. Analyse de la situation des personnes mariées

La répartition des mariés évolue en fonction de l'âge, quel que soit le sexe. Les courbes du Graphique VII6 mettent en évidence un écart entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne le calendrier du mariage. En effet, chez les femmes, entre 12 et 20 ans, la proportion des mariées évolue très rapidement, tandis qu'entre 20 et 34 ans, elles continuent d'augmenter mais à un rythme moins soutenu. Au-delà de cet âge, la proportion diminue progressivement. Chez les hommes, la même tendance est observée mais avec un décalage d'une dizaine d'années (10 ans).

Graphique VII6: Répartition (%) des personnes mariées par groupe d'âge selon le sexe



ANSD.RGPH-5, 2023

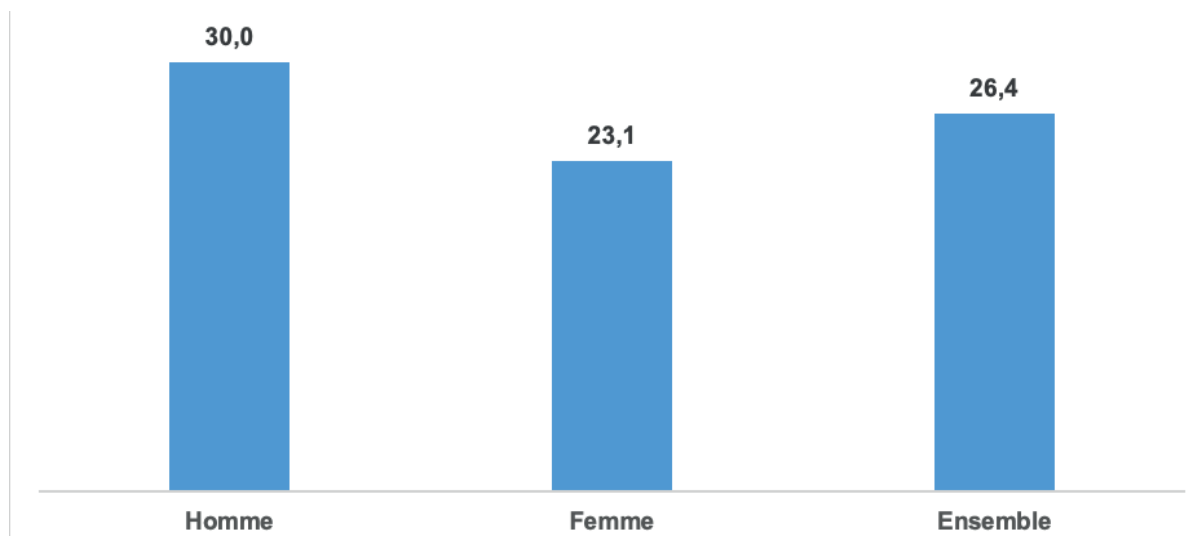
### VII.4. NUPTIALITÉ

Cette partie aborde l'analyse du calendrier de nuptialité à travers l'évolution de l'âge moyen au premier mariage et le célibat définitif. L'analyse permet de déceler les changements qui s'opèrent dans le marché matrimonial et caractérise le modèle de nuptialité à travers une appréciation de la précocité ou non des entrées en union selon le sexe.

#### VII.4.1. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe

L'analyse des résultats du RGPH-5 montre que l'âge moyen au premier mariage s'élève à 26,4 ans au Sénégal. Il est plus élevé chez les hommes (30,0 ans), comparés aux femmes (23,1 ans), soit un écart d'âge de moyen de 7,0 années. Les données du graphique VII7a mettent en exergue l'entrée en union tardive des hommes.

Graphique VII7 : Âge moyen au mariage selon le sexe

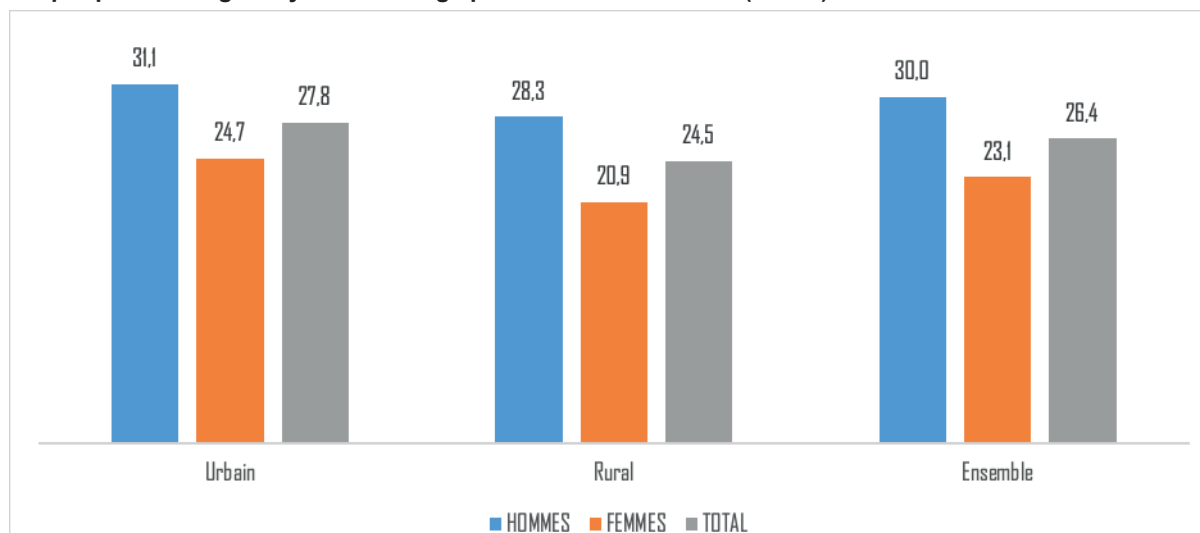


ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.4.2. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le milieu de résidence.

L'analyse de l'âge moyen au premier mariage selon le milieu de résidence met en évidence une précocité des entrées en unions dans le milieu rural comparé au milieu urbain. En moyenne les citadins se marient plus tardivement que les ruraux. En effet, l'âge moyen au premier mariage s'établit à 27,8 ans en milieu urbain contre 24,5 ans en zone rurale, soit une différence de 3 ans. Les écarts entre l'âge moyen au premier mariage notés chez les hommes (31,1 ans) et chez les femmes (24,7 ans) résidant en milieu urbain (soit 6,4 ans) sont inférieurs à ceux observés chez leurs homologues hommes (28,3 ans) et femmes (20,9 ans) vivant dans le milieu rural (soit 7,4 ans d'écart). Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, les hommes se marient plus tardivement que les femmes (**Graphique VII8**).

Graphique VII8 : Âge moyen au mariage par milieu de résidence (année) selon le sexe



ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.4.3. Analyse de l'âge moyen au premier mariage selon la région

L'analyse de l'AMPM permet de ressortir trois groupes de région.

Le premier groupe est composé des régions dans lesquelles les entrées en union sont tardives, avec des AMPM relativement plus élevés. Il s'agit des régions les plus urbanisées que sont Ziguinchor (29,3 ans), Dakar (28,8 ans) et Thiès (27,5 ans).

Le deuxième groupe est constitué des régions où les AMPM se situent légèrement en dessous de la moyenne nationale (entre 25,0 et 26,0 ans) Il est composé des régions de Saint Louis (26,2 ans), Fatick (26 ans), Sédhiou (25,7 ans), Kaolack (25,3 ans) et Diourbel (25,2 ans).

Le dernier groupe regroupe les régions où les AMPM sont les plus bas (moins de 25 ans). Il est constitué des régions de Matam (24,9 ans), Louga (24,7 ans), Kédougou (24,3 ans), Kolda (23,9 ans), Tambacounda (23,8 ans) et Kaffrine (23,4 ans). Dans ces régions, les individus se marient plus tôt (Cf. **Tableau VII6** et **Graphique VII9**).

Une analyse selon le sexe indique que, quelle que soit la région, l'entrée en union des femmes est plus précoce que celle des hommes, avec des écarts plus prononcés dans les régions de Kaolack, Sédhiou, Matam, Kédougou et Kaffrine et qui varient entre 7,6 et 7,7 ans. La région de Kaffrine reste celle où l'entrée en union des femmes est la plus précoce au Sénégal (19,8 ans). Elle est suivie de très près par les régions de Kédougou (20,3 ans), Kolda (20,4 ans) et Tambacounda (20,6 ans).

À l'instar du niveau national, un relèvement de l'AMPM des hommes et des femmes est observé dans toutes les régions en 2023 comparé à 2013, à l'exception des régions de Dakar et Ziguinchor où de légères baisses sont notées, quel que soit le sexe.

**Tableau VII6: Âge moyen au premier mariage par région selon le sexe**

Région	Homme	Femme	Ensemble
Ziguinchor	32,9	25,7	29,3
Dakar	31,7	26,3	28,8
Thiès	30,9	24,2	27,5
Saint Louis	30	22,7	26,2
Fatick	29,9	22,4	26
Sédhiou	29,6	22	25,7
Kaolack	29,3	21,6	25,3
Diourbel	29	22	25,2
Matam	28,8	21,3	24,9
Louga	28,2	21,7	24,7
Kédougou	27,9	20,3	24,3
Kolda	27,6	20,4	23,9
Tambacounda	27,3	20,6	23,8
Kaffrine	27,4	19,8	23,4
<b>Sénégal</b>	<b>30</b>	<b>23,1</b>	<b>26,4</b>

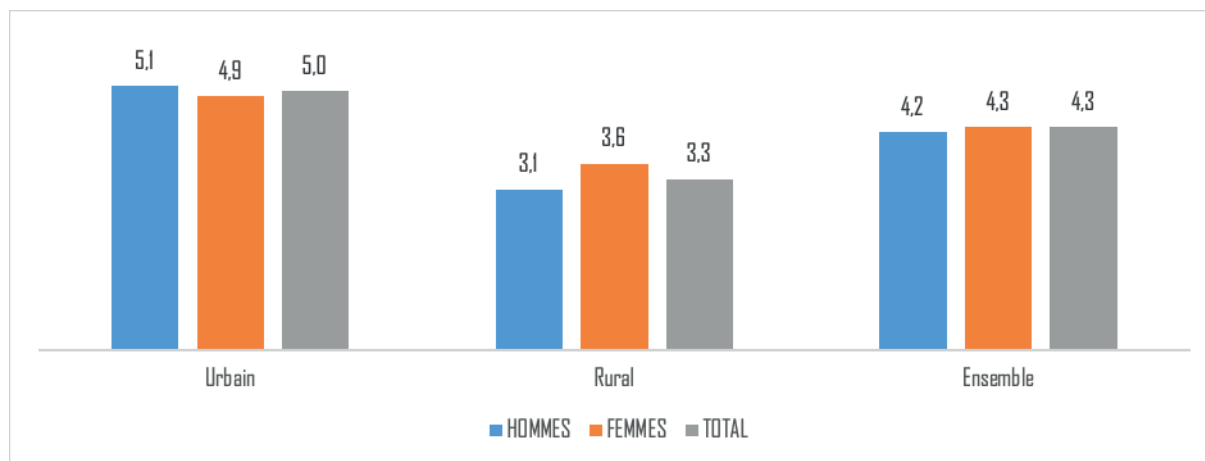
Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.4.4. Analyse du célibat définitif

La proportion de célibataires définitifs parmi les individus âgés de 50 ans et plus s'établit à 4,3% à l'échelle nationale (Cf. **Graphique VII9**). Elle est quasiment la même chez les hommes (4,2%) que chez les femmes (4,3%). Ces proportions ont augmenté de près d'un point de pourcentage par rapport à 2013, année durant laquelle elles s'élevaient respectivement à 3,3% dans l'ensemble, soit 3,4% chez les hommes et 3,3% chez les femmes.

L'analyse selon la zone de résidence montre que ce phénomène est plus récurrent en milieu urbain (5,0%) où 5,1% des hommes âgés de 50 ans et plus et 4,9% des femmes du même âge sont concernés. En milieu rural, 3,3% des individus âgés de 50 ans et plus ne se sont jamais mariés, avec une proportion légèrement plus élevée chez les femmes (3,6%) que celle relevée chez hommes (3,1%). En outre, il faut souligner que, quel que soit le milieu de résidence et indépendamment du sexe, le célibat définitif a légèrement augmenté par rapport à 2013.

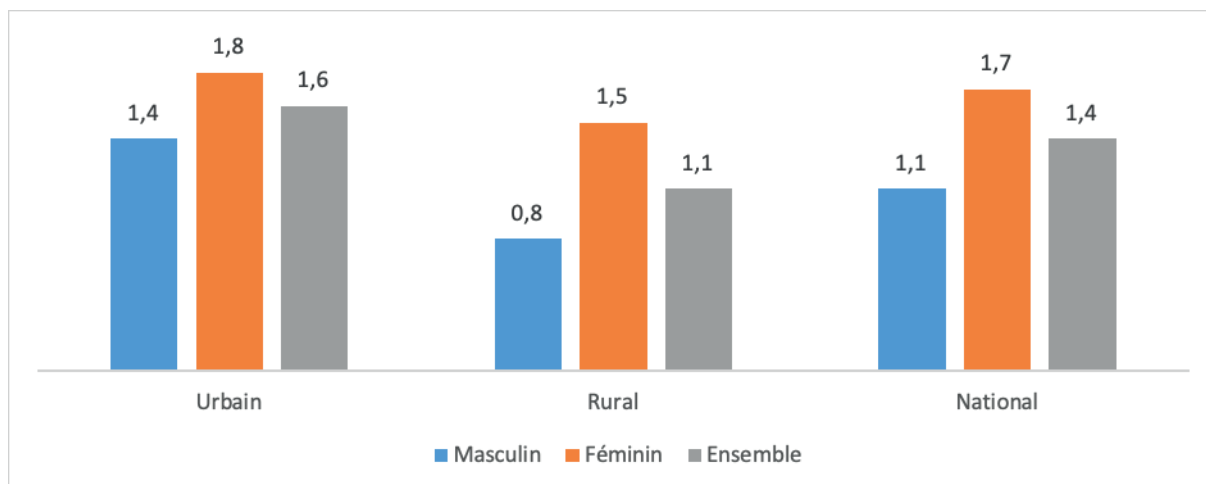
**Graphique VII9: Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe**



*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

La proportion d'individus âgés de 50 ans et plus dans la population des célibataires est évaluée à 1,4%. Elle est plus élevée chez les femmes (1,7%) que chez les hommes (1,31%). L'analyse selon le milieu de résidence indique que la proportion des personnes concernées par le célibat définitif parmi les célibataires est légèrement plus accentuée en milieu urbain (1,6%) qu'en milieu rural (1,1%). La même situation est notée, quelle que soit la répartition du célibat définitif par milieu de résidence selon le sexe, avec une prédominance des femmes (**Graphique VII10**).

**Graphique VII10: Proportions d'individus de 50 ans et plus dans la population des célibataires par milieu de résidence selon le sexe**



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

A l'échelle régionale, les proportions les plus élevées d'individus de sexe masculin âgés de 50 ans et plus dans la population des hommes âgés d'au moins 50 ans, qui demeurent toujours célibataires, sont observées dans les régions de Ziguinchor (7,9%), Dakar (5,8%), Thiès (4,4%) et Kédougou (4,1%). Par contre, les proportions qui sont relativement moins élevées, sont notées à Matam (2,5%), Louga (2,7%) et Kaffrine (2,9%). S'agissant des femmes, il y a plus de célibataires définitifs à Dakar (5,6%), Ziguinchor (5,2%), Kaffrine (4,5%), Saint Louis (4,3%), Kaolack (4,3%) et Thiès (4,0%). Toutefois, les femmes célibataires dans la population féminine âgée de 50 ans et plus, sont moins nombreuses à Kolda (2,3%) et à Kédougou (2,6%), (**Tableau VII7**).

**Tableau VII7 : Proportion des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et par région**

Région	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<b>Région</b>			
Dakar	5,8	5,6	5,7
Ziguinchor	7,9	5,2	6,4
Diourbel	3,3	3,8	3,6
Saint-Louis	3,3	4,3	3,8
Tambacounda	3,5	3,6	3,6
Kaolack	3,7	4,3	4,0
Thiès	4,4	4,0	4,2
Louga	2,7	3,7	3,3
Fatick	3,7	3,8	3,8
Kolda	3,1	2,3	2,7
Matam	2,5	3,5	3,0
Kaffrine	2,9	4,5	3,7
Kédougou	4,1	2,6	3,4
Sédhiou	3,3	3,5	3,4
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	5,1	4,9	5,0
Rural	3,1	3,6	3,3
<b>Sénégal</b>	<b>4,2</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

L'analyse du célibat définitif restreinte à la population des célibataires de sexe masculin, fait apparaître que la présence d'individus âgés de 50 ans et plus qui ne se sont jamais mariés est plus fréquente dans les régions de Dakar (1,8%) et Ziguinchor (2,1%). Le même constat est fait lorsqu'il s'agit des femmes qui n'ont jamais connu le mariage, avec une proportion de 2,0% dans chacune de ces deux régions susmentionnées. De même, les régions de Saint Louis, Kaolack (1,7%), Kaffrine (1,7%) et Louga (1,6%), affichent des proportions avec des ordres de grandeur presque similaires (

Ainsi, il ressort de l'analyse que le célibat définitif touche plus les régions de Ziguinchor, Dakar, Thiès, Kaolack et Saint Louis. Par contre, il est moins fréquent dans les régions de Matam et Kolda. Toutefois, dans la région de Kaffrine, le célibat définitif concerne plus les femmes et est moins fréquent chez les hommes.

**Tableau VII8 : Proportions des célibataires de 50 ans et plus dans la population des célibataires par sexe et par région**

Région	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<b>Région</b>			
Dakar	1,7	2,0	1,8
Ziguinchor	1,9	2,1	2,0
Diourbel	0,9	1,5	1,2
Saint-Louis	0,9	1,8	1,3
Tambacounda	0,8	1,2	1,0
Kaolack	0,9	1,7	1,2
Thiès	1,2	1,5	1,3
Louga	0,8	1,6	1,2
Fatick	0,9	1,5	1,2
Kolda	0,7	0,8	0,7
Matam	0,6	1,4	0,9
Kaffrine	0,7	1,7	1,1
Kédougou	0,8	1,0	0,9
Sédhiou	0,7	1,3	0,9
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	1,4	1,8	1,6
Rural	0,8	1,5	1,1
<b>Sénégal</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Les résultats issus des derniers recensements (2002, 2013 et 2023) montrent que l'âge moyen au premier mariage ne cesse d'augmenter au Sénégal. En effet, en 2002 il s'établissait à 28,0 ans chez les hommes et 21,2 ans chez les femmes. En 2013, l'AMPM s'est accru de 1,9 an chez les hommes et d'un an chez les femmes. Par ailleurs, en 2023, l'AMPM est passé à 30,0 ans chez les hommes et 23,1 ans chez les femmes. Ainsi, par rapport à 2013, l'écart entre l'âge moyen au premier mariage des hommes et celui des femmes s'est rétréci, en passant de 7,5 années (2013) à 6,9 années (2023).

### VII.5. POLYGAMIE AU SÉNÉGAL

La polygamie est une forme d'union très répandue en Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sénégal. Elle trouve son fondement sur les plans religieux, culturel, social et économique. Pour une meilleure de ce fait de société, l'analyse porte sur l'incidence du phénomène et sa

variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques, contextuelles et socioéconomiques.

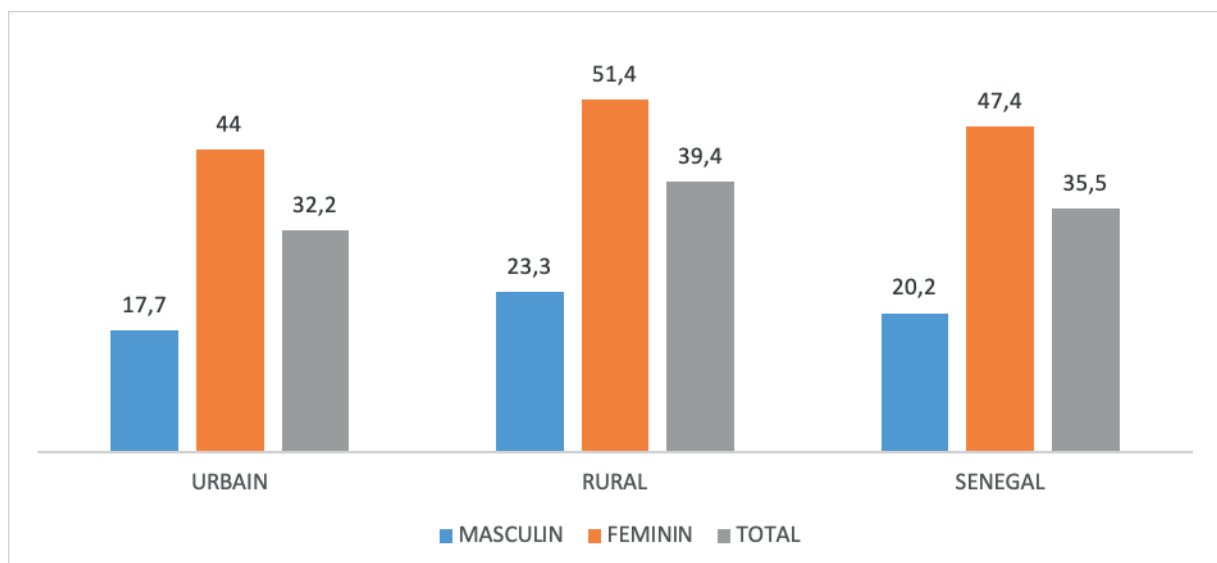
### VII.5.1. Incidence de la polygamie

Les résultats issus de l'analyse des données sur la situation matrimoniale indiquent que les polygames représentent 35,5% de la population des mariés. Cette proportion a connu une très légère augmentation par rapport à 2013, année durant laquelle la prévalence de la polygamie s'élevait à 35,2%. La proportion de femmes polygames (47,4%) est le double de celle des hommes en union polygamique (20,2%).

Il découle de l'analyse selon le milieu de résidence que la pratique de la polygamie est plus fréquente en milieu rural. En effet, la proportion des mariés en union polygamique s'établit à 32,2% en milieu urbain et 39,4% en zone rurale, soit sept (07) points de pourcentages d'écart. Par ailleurs, dans chacun des deux milieux de résidence, la proportion des femmes polygames fait pratiquement double de celle des hommes polygames.

Dans le milieu urbain, 44,0% des femmes mariées sont en union polygamique et chez les hommes la prévalence de la polygamie s'évalue à 17,7%. En milieu rural, plus de la moitié des femmes vivent dans une union polygamique (51,4%) et 1 homme sur 5 (23,3%) est polygame.

**Graphique VII11: Proportions de la population en union polygamique parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe**



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

L'intensité de la polygamie mesurée par le nombre moyen d'épouses par homme polygame, s'élève à 2,2 en 2023. Elle est en légère baisse par rapport à 2013 (2,6 femmes par homme polygame). S'agissant du nombre moyen d'épouses par homme marié, il s'établit à 1 en 2023 contre une moyenne de 1,4 en 2013.

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est légèrement plus élevé dans la région de Dakar (2,3). Dans les autres régions un homme polygame a en moyenne 2,2 femmes (Tableau VII9).

Le nombre moyen d'épouses par homme marié reste invariant. En effet, quelle que soit la région, un homme marié se retrouve en moyenne avec une (1) épouse.

Dans le milieu urbain, le nombre moyen d'épouses par homme polygame (2,3) dépasse légèrement celui enregistré en milieu rural (2,2). A l'opposé, le nombre moyen d'épouses par

homme marié ne connaît pas de variation entre le milieu urbain et le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau VII9 : Intensité de la polygamie chez les hommes au Sénégal

Contexte de résidence	Nombre moyen d'épouses par homme polygame	Nombre moyen d'épouses par homme marié
<b>Région</b>		
Dakar	2,3	1,0
Ziguinchor	2,2	1,0
Diourbel	2,2	1,0
Saint-Louis	2,2	1,0
Tambacounda	2,2	1,0
Kaolack	2,2	1,0
Thiès	2,2	1,0
Louga	2,2	1,0
Fatick	2,2	1,0
Kolda	2,2	1,0
Matam	2,2	1,0
Kaffrine	2,2	1,0
Kédougou	2,2	1,0
Sédhiou	2,2	1,0
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	2,3	1,0
Rural	2,2	1,0
<b>National</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>

ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.5.2. Variation selon l'âge et le rang du mariage

Parmi les 20,2% d'hommes mariés polygames, 16,9% ont déclaré avoir deux (2) épouses, 2,4% trois (3) épouses et 1,1% quatre (4) épouses, contre seulement 0,1% qui sont des polygames de rang 5 et plus.

La pratique de la polygamie varie avec l'âge. La proportion d'hommes mariés polygames ayant deux (2) épouses augmente régulièrement jusqu'à 74 ans avant de diminuer légèrement, contrairement à celle des monogames qui varie en sens inverse. En effet, la proportion d'hommes mariés polygames qui ont deux (02) épouses varie entre 20,7% et un peu moins de 28,8% de 45 à 74 ans. Pour la même tranche d'âge, la proportion d'hommes avec trois (3) épouses varie entre 2,2% et 8,0%. Par ailleurs, une faible proportion de jeunes hommes de moins de 35 ans sont polygames (moins de 8,0% pour le rang 2 et moins de 1,0% pour les rangs 3, 4 et 5 et plus).

Tableau VII10 : Répartition (%) de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge

Groupes d'âges	Sexe masculin					Total
	Monogame	Polygame 2 épouses	Polygame 3 épouses	Polygame 4 épouses	Polygame 5 épouses ou plus	
Moins de 20 ans	96,9	2,9	0,2	0,0	0,0	100,0
20-24 ans	94,8	4,4	0,2	0,3	0,2	100,0
25-29 ans	94,2	5,1	0,2	0,5	0,1	100,0
30-34 ans	91,6	7,5	0,3	0,6	0,0	100,0

Groupes d'âges	Sexe masculin					Total
	Monogame	Polygame 2 épouses	Polygame 3 épouses	Polygame 4 épouses	Polygame 5 épouses ou plus	
35-39 ans	87,4	11,3	0,6	0,7	0,0	100,0
40-44 ans	81,4	16,6	1,2	0,8	0,0	100,0
45-49 ans	76,1	20,7	2,2	0,9	0,0	100,0
50-54 ans	71,4	23,9	3,5	1,1	0,1	100,0
55-59 ans	68,5	25,6	4,5	1,4	0,1	100,0
60-64 ans	64,5	27,5	6,1	1,8	0,1	100,0
65-69 ans	62,3	28,4	7,0	2,2	0,1	100,0
70-74 ans	60,3	28,8	8,0	2,7	0,1	100,0
75-79 ans	60,1	28,6	7,9	3,1	0,2	100,0
80-84 ans	59,7	28,4	8,2	3,4	0,2	100,0
85-89 ans	60,9	27,3	8,1	3,5	0,2	100,0
90-94 ans	59,9	27,6	8,5	3,8	0,3	100,0
95 ans et plus	63,6	24,3	8,2	3,5	0,4	100,0
<b>TOTAL</b>	<b>79,5</b>	<b>16,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Chez les femmes mariées, sur les 47,4% en union polygamique, 31,2% occupent le rang 1 (première épouse), 13,7% le rang 2 (deuxième épouse) et 2,1% le rang 3 (troisième épouse). Le reste concerne les épouses de rang 4 (0,4%).

L'analyse selon l'âge montre qu'à l'instar des hommes, la pratique de la polygamie chez les femmes varie aussi avec l'âge, mais avec une précocité beaucoup plus prononcée. En effet, à moins de 20 ans, la proportion de femmes polygames de rang 1 avoisine les 20% et celle de rang 2 s'établit à 10,7%, respectivement pour les tranches 12-14 ans et 15-19 ans. En outre, les proportions de femmes mariées polygames sont plus élevées dans les tranches d'âges comprises entre 29 et 74 ans pour le rang 2, 35 à 84 ans le rang 3 et 29 à 79 ans pour le rang 4.

Tableau VII11 : Répartition (%) de la population féminine mariée selon le rang du mariage et l'âge

Groupes d'âges	Sexe féminin						Total (%)
	Monogame (%)	1 <sup>ère</sup> épouse (%)	2 <sup>ème</sup> épouses (%)	3 <sup>ème</sup> épouse (%)	4 <sup>ème</sup> épouse (%)	5 <sup>ème</sup> épouse ou plus (%)	
12-14 ans	69,6	19,8	8,5	1,3	0,4	0,4	100
15-19 ans	68,2	19,6	10,7	1,1	0,3	0,1	100
20-24 ans	62,0	25,8	10,9	1,1	0,2	0,0	100
25-29 ans	58,3	27,8	12,1	1,5	0,3	0,0	100
30-34 ans	53,8	30,2	13,7	1,9	0,3	0,0	100
35-39 ans	49,5	32,4	15,4	2,4	0,4	0,0	100
40-44 ans	46,2	34,1	16,4	2,8	0,5	0,0	100
45-49 ans	43,9	35,8	16,7	3,0	0,5	0,0	100
50-54 ans	42,4	38,2	15,9	3,0	0,5	0,0	100
55-59 ans	43,4	38,3	14,9	2,8	0,6	0,1	100
60-64 ans	43,7	39,1	13,7	2,8	0,6	0,1	100
65-69 ans	45,6	38,3	12,7	2,7	0,6	0,1	100
70-74 ans	48,2	37,1	11,4	2,6	0,6	0,1	100
75-79 ans	50,3	36,5	10,2	2,3	0,6	0,1	100
80-84 ans	52,1	35,5	9,0	2,5	0,7	0,1	100
85-89 ans	54,5	34,5	8,5	2,0	0,4	0,1	100
90-94 ans	56,9	34,1	6,2	2,0	0,3	0,4	100

Groupes d'âges	Sexe féminin						Total (%)
	Monogame (%)	1 <sup>ère</sup> épouse (%)	2 <sup>ème</sup> épouses (%)	3 <sup>ème</sup> épouse (%)	4 <sup>ème</sup> épouse (%)	5 <sup>ème</sup> épouse ou plus (%)	
95 ans et +	54,1	33,4	9,1	2,9	0,4	0,2	100
<b>TOTAL</b>	<b>52,6</b>	<b>31,2</b>	<b>13,7</b>	<b>2,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.5.3. Variation selon l'âge et le sexe

Il ressort de l'analyse de l'évolution des entrées en union dans les différents groupes d'âges selon le sexe que la monogamie et la polygamie varient en fonction de ces derniers. En effet, parmi les hommes monogames, 2,4% ont moins de 20 ans. Cette proportion augmente de manière continue pour atteindre son maximum (16,0%) dans la tranche 35-39 ans, avant d'enclencher une baisse continue jusqu'aux âgés avancés. Ainsi, les jeunes hommes (moins de 35 ans) mariés monogames représentent environ le tiers des hommes monogames (32,1%).

Chez les femmes, l'évolution de la proportion des mariées en fonction l'âge reste presque similaire à celle des hommes, à la seule différence que le mariage est plus précoce chez les femmes. Les femmes mariées monogames âgées de moins de 20 ans représentent 8,8% parmi les femmes monogames. En plus, la proportion des jeunes femmes (moins de 35 ans) mariées monogames, s'élève à un peu plus de la moitié des femmes monogames (soit 55,9%).

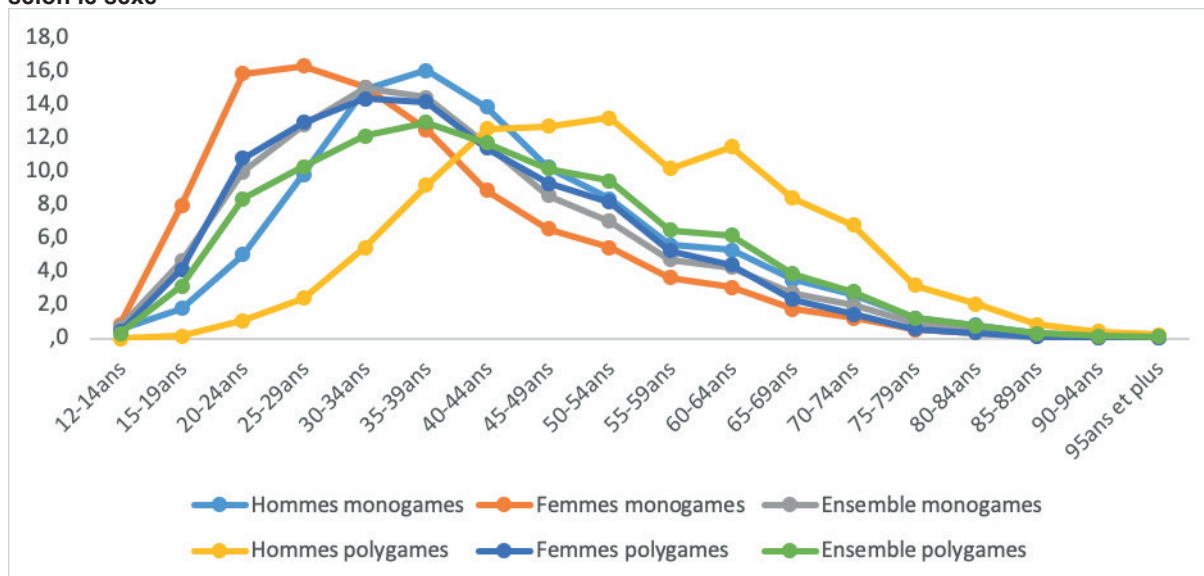
Au-delà de 35 ans, la proportion des hommes monogames (67,9%) est plus importante que celle des femmes monogames (44,1%), quelle que soit la tranche d'âge considérée.

En ce qui concerne l'évolution de la polygamie à travers les différents âges, elle est marquée par une hausse suivie d'une baisse continue. La polygamie est quasi inexistante chez les hommes âgés de moins de 20 ans (0,1%) ; les jeunes hommes polygames (moins de 35 ans) représentent 9,0% des hommes polygames. De plus, la proportion d'hommes polygames augmente pour atteindre ses valeurs les plus élevées dans les tranches d'âge 40-44 ans (12,5%), 45-49 ans (12,7%) et 50-54 ans (13,2%), avant d'amorcer une baisse à partir de 55 ans pour se stabiliser à moins de 2,0% au-delà de 84 ans. Toutefois, il faut signaler une légère hausse entre 60-64 ans (11,4%).

S'agissant de l'évolution de la polygamie chez femmes, la situation est quasi identique à celle observée chez les hommes avec une précocité plus poussée. En effet, les jeunes femmes polygames (moins de 35 ans) représentent 42,5% parmi les femmes polygames. Par ailleurs, 4,5% des femmes polygames ont moins de 20 ans. Cette proportion atteint ses valeurs maximales au niveau des tranches d'âge 20-29 ans (12,9%), 30-34 ans (14,3%) et 35-39 ans (14,1%). À partir de 40 ans, elle amorce une baisse continue pour s'établir à moins de 2,0% dans les tranches d'âge qui se situent au-delà de 70 ans.

En outre, après 40 ans, la proportion d'hommes polygames est plus importante que celle des femmes polygames, quelle que soit la tranche d'âge considérée.

**Graphique VII12: Proportions (en %) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe**



ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.5.4. Variation selon la région

La pratique de la polygamie est plus répandue dans les régions situées au Centre, au Sud et à l'Est du Sénégal. En effet, les proportions de polygames parmi les individus en union sont plus élevées dans les régions de Kaffrine (47,6%), Sédhiou (43,2%), Kaolack (42,6%), Diourbel (42,5%), Louga (42,1%), Kédougou (41,5%) et Kolda (39,4%), qui dépassent de loin la moyenne nationale de 35,5%.

Le phénomène est moins répandu dans les régions de Dakar (27,4%), Ziguinchor (27,5%) et Matam (27,6%). La même situation prévaut, quel que soit sexe.

**Tableau VII12 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (en %) chez la population en union âgée de 12 ans selon le sexe**

Région	Prévalence chez les hommes	Prévalence chez les femmes	Prévalence totale
Dakar	14,7	39,0	27,4
Ziguinchor	15,5	37,2	27,5
Diourbel	24,5	54,7	42,5
Saint-Louis	19,2	45,3	33,8
Tambacounda	20,7	46,5	35,4
Kaolack	24,9	55,4	42,6
Thiès	18,7	45,1	33,2
Louga	24,0	55,4	42,1
Fatick	21,0	47,5	36,4
Kolda	25,1	50,0	39,4
Matam	15,5	36,3	27,6
Kaffrine	29,5	60,9	47,6
Kédougou	25,0	55,9	41,5
Sedhiou	27,2	54,5	43,2
<b>TOTAL</b>	<b>20,2</b>	<b>47,4</b>	<b>35,5</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.5.5. Variation selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est un facteur discriminant dans l'analyse de la pratique de la polygamie au Sénégal. Ainsi, parmi les individus en union, la proportion de polygames est plus accentuée chez ceux ayant les niveaux d'instruction les plus bas, notamment les sans niveau (39,1%), ceux ayant un niveau préscolaire (43,4%) et ceux de niveau primaire (31,7%). La prévalence de la polygamie devient de plus en plus faible au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. La même situation est notée en analysant la polygamie par niveau d'instruction selon le sexe. En effet, il est constaté que la polygamie est assez fréquente chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé. En effet, un peu plus du tiers des femmes mariées ayant le niveau d'instruction supérieur (34,1%) sont en union polygame, contre 13,6% chez leurs homologues de sexe masculin.

Ces résultats indiquent que le Sénégal semble connaître une transition dans cette pratique matrimoniale, en passant d'une génération d'hommes et de femmes instruits moins favorables à la polygamie à une génération qui l'adopte de plus en plus. En effet, comparée à l'année 2013, la proportion de polygames a augmenté pour tous les niveaux d'instruction sauf chez les "sans niveau".

**Tableau VII13: Proportions (en %) de la population en union polygamique parmi celle en union âgée de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe**

Niveau D'ins- truction	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Sans niveau	23,2	50,8	39,1
Préscolaire	24,1	58,4	43,4
Primaire	16,1	43,5	31,7
Moyen	14,4	38,5	28,4
Secondaire	15,1	37,0	25,8
Supérieur	13,6	34,1	21,6
Total	20,2	47,4	35,5

*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.6. RUPTURES D'UNION

La situation matrimoniale d'une personne peut être définie comme marié, célibataire, veuf, divorcé, séparé ou en union libre (concubinage). Chaque individu connaît d'abord le statut de célibataire et, une fois marié (soit dans une union légalement reconnue ou consensuelle), il ne peut plus redevenir célibataire, car cet état n'est vécu qu'une seule fois dans la vie. Lorsque le mariage qui lie deux individus est rompu, on parle de rupture d'union. Au cours de la vie, toute union est amenée à se rompre, que ce soit par le décès du conjoint (e) ou par un divorce.

Par conséquent, il existe deux principaux modes de rupture d'union : le divorce et le veuvage. Dans certains cas, un troisième mode peut être envisagé, à savoir la «séparation». Cependant au Sénégal, elle n'est pas reconnue comme un mode de rupture d'union, contrairement au divorce.

En outre, dans le cadre de ce recensement les statistiques sur les ruptures d'union ne sont exhaustives chez les hommes qu'en cas d'union monogamique. Dans une union polygamique, l'époux conserve son statut de marié, même en cas de décès ou de divorce avec l'une des épouses.

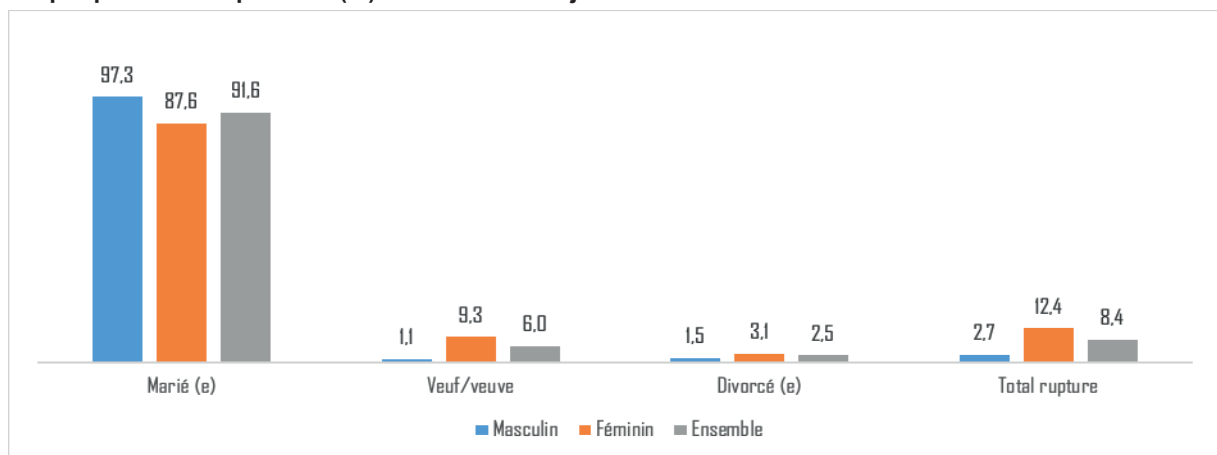
### VII.6.1. Forme de rupture d'union

En 2023, 8,4% de la population résidente âgée de 12 ans et plus est concernée par les ruptures d'union. Bien que cette proportion soit relativement faible, le veuvage semble en être la principale cause puisqu'elle représente 6,0% des cas de rupture et la proportion de personnes divorcées s'établit à 2,5%.

La répartition des ruptures d'union met en évidence l'existence de disparités entre les sexes. En effet, la proportion des femmes en rupture d'union dépasse largement celle des hommes, quelle que soit la forme de rupture. Ainsi, pour le veuvage, 9,3% des femmes ont connu cette situation, contre seulement 1,1% des hommes. Il en est de même pour le divorce avec une proportion de femmes divorcées deux fois plus élevée que celle des hommes (3,1% contre 1,5%).

La polygamie tend à accentuer les disparités entre les sexes en matière de ruptures d'union. En effet, un homme marié polygame n'est considéré comme veuf ou divorcé que lorsqu'il perd toutes ses épouses, tandis que la femme est classée dans l'une de ces catégories, dès qu'elle connaît l'événement. (**Graphique VII13**).

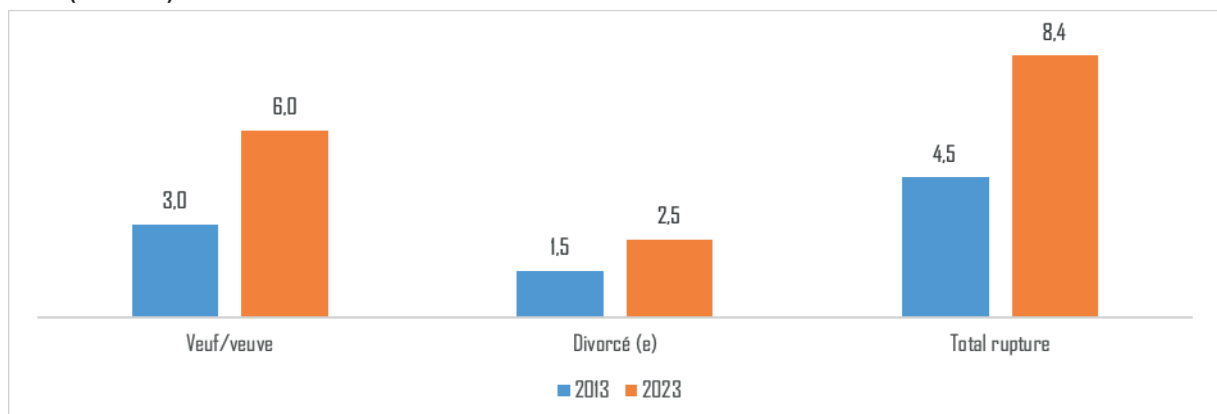
**Graphique VII13: Répartition (%) des individus déjà mariés selon l'état matrimonial et le sexe**



**Source :** ANSD.RGPH-5, 2023

La proportion des ruptures d'union de 2023 est deux fois plus importante que celle de 2013. Cette tendance demeure constante, quel que soit le type de rupture d'union, notamment pour le veuvage, dont la proportion était de 3,0% en 2013 contre 6,0% en 2023 (**Graphique VII14**).

**Graphique VII14: Évolution (%) des ruptures d'union entre les recensements de 2013 (RGPHAE) et de 2023 (RGPH-5)**



**Source :** ANSD.RGPH-5, 2023

## VII.6.2. Répartition spatiale des ruptures d'union

### VII.6.2.1. Rupture d'union selon le milieu de résidence

Le veuvage demeure la forme de rupture d'union la plus répandue (6,0%), et ce, indépendamment du milieu de résidence. En milieu urbain, 6,3% de la population âgées de 12 ans et plus est touchée par le veuvage, tandis que le divorce concerne 3,5%. Une situation pratiquement identique est observée dans le milieu rural, où la proportion des veufs représente 5,5% et celle des divorcés 1,2%.

Par ailleurs, chez les hommes, la proportion de divorcés (1,5%) est supérieure à celle des veufs (1,1%). Il en est de même pour le milieu urbain (2,0% contre 1,2%), tandis qu'en milieu rural c'est l'inverse.

Pour les femmes, quel que soit le milieu de résidence, la situation de veuvage est nettement plus fréquente que celle de divorcé. En plus, c'est dans le milieu urbain où sont observées les proportions les plus élevées pour toutes les formes de rupture d'union.

Tableau VII14: Répartition (%) des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et par milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence	État matrimonial				
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total %	Total déjà mariés
Masculin	Urbain	96,8	1,2	2,0	100,0	1 535 047
	Rural	98,0	1,1	0,9	100,0	1 204 310
	National	97,3	1,1	1,5	100,0	2 739 358
Féminin	Urbain	85,5	10,0	4,5	100,0	2 135 548
	Rural	90,1	8,5	1,4	100,0	1 761 808
	National	87,6	9,3	3,1	100,0	3 897 356
Ensemble	Urbain	90,2	6,3	3,5	100,0	3 670 595
	Rural	93,3	5,5	1,2	100,0	2 966 119
	National	91,6	6,0	2,5	100,0	6 636 714

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.6.2.2. Rupture d'union selon la région

La répartition des ruptures d'union par région est presque similaire à celle du niveau national. En effet, quelle que soit la région, la plupart des ruptures d'union sont dues au décès du conjoint (e). Ainsi, les régions de Ziguinchor (9,7%), Fatick (6,6%), Sédhiou (6,5%), Matam (6,4%) et Kaolack (6,4%) enregistrent des proportions de veufs/veuves qui dépassent la moyenne nationale. Par contre, les plus faibles proportions liées au veuvage sont observées dans les régions de Kédougou (4,3%), Tambacounda (4,6%) et Kolda (5,0%).

Par ailleurs, la région de Dakar présente la plus grande proportion de divorcés, (4,3%) et ce, quel que soit le sexe. En revanche, les plus faibles proportions sont notées dans les régions de Sédhiou et Kaffrine qui enregistrent chacun 1,1%.

En somme, quel que soit le sexe, la région de Ziguinchor présente les plus grandes proportions d'hommes et de femmes en situation de veuvage. De plus, la majeure partie des régions présente le veuvage comme étant la principale cause de rupture d'union. Cependant, l'écart entre les différentes causes de rupture d'union est plus réduit chez les hommes, indépendamment de la région. En fin, la proportion de veufs/veuves est plus fortes que celle des divorcées, quelle que soit la région.

Tableau VII15: Répartition (%) de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par sexe et par région

Sexe	Région	État matrimonial			Total	Total déjà mariés
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)		
Masculin	Dakar	96,6	1,1	2,3	100,0	693 842
	Ziguinchor	95,6	2,2	2,2	100,0	82 921
	Diourbel	97,5	1,1	1,4	100,0	292 143
	Saint-Louis	97,5	1,0	1,4	100,0	184 993
	Tambacounda	98,0	1,0	1,0	100,0	147 961
	Kaolack	97,7	1,0	1,3	100,0	182 609
	Thiès	97,3	1,2	1,5	100,0	377 616
	Louga	97,8	1,2	1,1	100,0	175 347
	Fatick	97,6	1,3	1,1	100,0	121 444
	Kolda	97,9	1,0	1,1	100,0	134 457
	Matam	97,7	,9	1,3	100,0	111 378
	Kaffrine	98,3	,9	0,8	100,0	119 680
	Kédougou	98,1	,9	1,0	100,0	40 866
	Sédhiou	98,0	1,1	0,9	100,0	74 100
	<b>Total</b>		<b>97,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>100,0</b>
Féminin	Dakar	84,6	9,6	5,8	100,0	873 290
	Ziguinchor	81,9	14,9	3,2	100,0	118 399
	Diourbel	89,1	8,8	2,1	100,0	470 361
	Saint-Louis	87,2	9,6	3,2	100,0	262 390
	Tambacounda	91,0	7,2	1,8	100,0	209 910
	Kaolack	87,9	9,8	2,2	100,0	282 296
	Thiès	87,6	9,5	2,9	100,0	516 772
	Louga	89,1	9,0	1,9	100,0	262 669
	Fatick	88,3	10,1	1,6	100,0	187 512
	Kolda	90,6	7,7	1,7	100,0	196 237
	Matam	86,6	9,8	3,6	100,0	174 565
	Kaffrine	90,4	8,2	1,4	100,0	176 560
	Kédougou	91,3	7,0	1,6	100,0	50 731
	Sédhiou	88,8	9,9	1,2	100,0	115 663
	<b>Total</b>		<b>87,6</b>	<b>9,3</b>	<b>3,1</b>	<b>100,0</b>
Ensemble	Dakar	89,9	5,8	4,3	100,0	1 567 132
	Ziguinchor	87,5	9,7	2,8	100,0	201 321
	Diourbel	92,3	5,9	1,8	100,0	762 504
	Saint-Louis	91,5	6,0	2,5	100,0	447 383
	Tambacounda	93,9	4,6	1,4	100,0	357 871
	Kaolack	91,8	6,4	1,9	100,0	464 905
	Thiès	91,7	6,0	2,3	100,0	894 388
	Louga	92,6	5,8	1,6	100,0	438 016
	Fatick	91,9	6,6	1,4	100,0	308 956
	Kolda	93,6	5,0	1,4	100,0	330 693
	Matam	90,9	6,4	2,7	100,0	285 944
	Kaffrine	93,6	5,3	1,1	100,0	296 240
	Kédougou	94,4	4,3	1,3	100,0	91 598
	Sédhiou	92,4	6,5	1,1	100,0	189 763
	<b>Total</b>		<b>91,6</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.6.3. Caractéristiques sociodémographiques et ruptures d'union

#### VII.6.3.1. Analyse des ruptures d'union selon l'âge

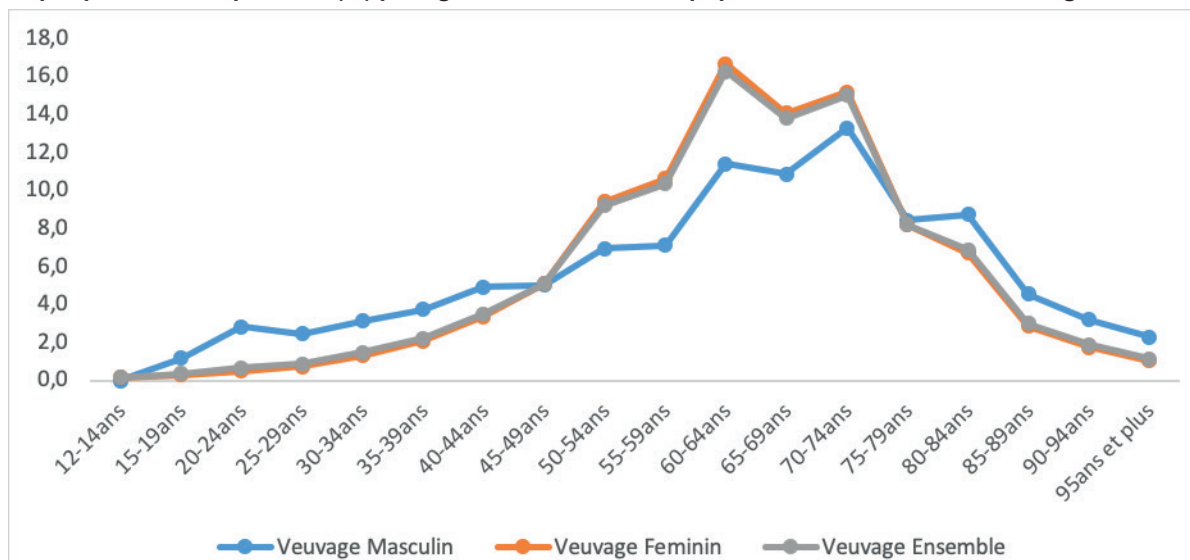
L'analyse des ruptures d'union en fonction de l'âge montre des profils différents selon la cause. En effet, le veuvage concerne plus les hommes et les femmes âgés de 60 ans et plus. Cependant, avant 45 ans et après 75 ans, la proportion des veufs est plus importante que celle des veuves. Toutefois, elle devient plus élevée entre 45 ans et 75 ans pour les deux sexes.

L'essentiel des veuves ont un âge compris entre 55 et 70 ans. Les plus fortes proportions sont notées au niveau de la tranche d'âge 60-65 ans aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En somme, le veuvage touche principalement les individus du troisième âge, indépendamment du sexe.

Par contre, le divorce est essentiellement observé chez la population âgée de 30 à 40 ans. En effet, l'observation de l'allure de la courbe du **Graphique VII15** a montre une prépondérance des personnes divorcées dont l'âge est compris entre 20 et 55 ans (soit de 20 à 45 ans pour les femmes, contre 25 à 55 ans pour les hommes). Les courbes montrent également un décalage vers la droite de la courbe des hommes par rapport à celle des femmes, qui met en évidence la survenance tardive du phénomène chez les hommes du fait de leur entrée tardive en union, comparés aux femmes.

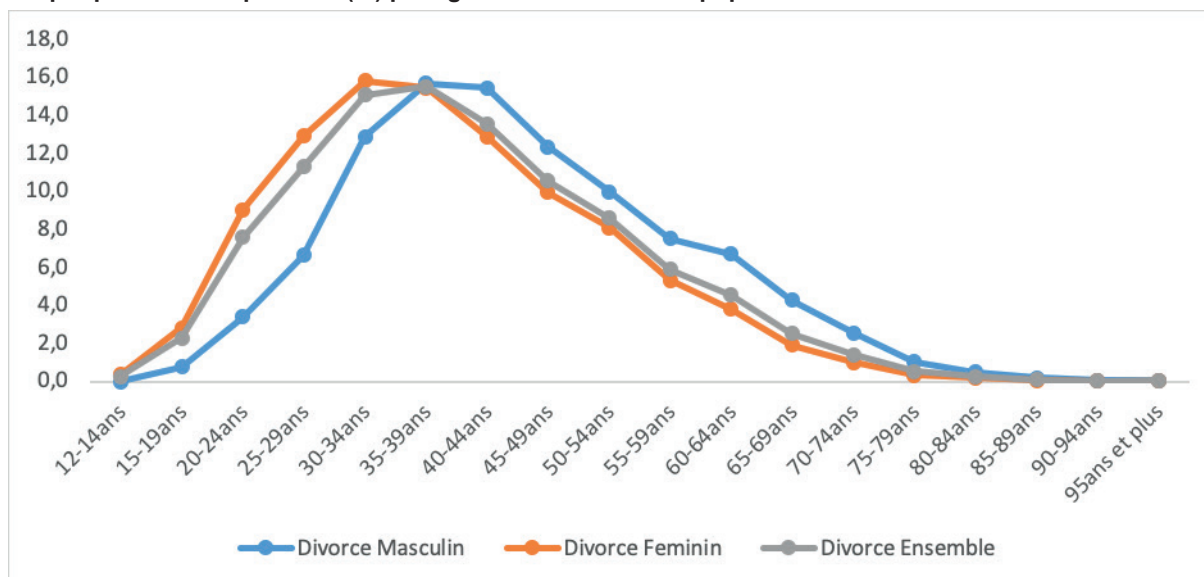
Par ailleurs, à partir de 74 ans la proportion des divorces est plus importante chez les hommes. De plus, les proportions les plus élevées sont notées entre 15 et 39 ans quel que soit le sexe. Le niveau maximal est observé entre 30 et 34 ans chez les femmes et entre 35 et 39 ans chez les hommes.

**Graphique VII15 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de veuvage**



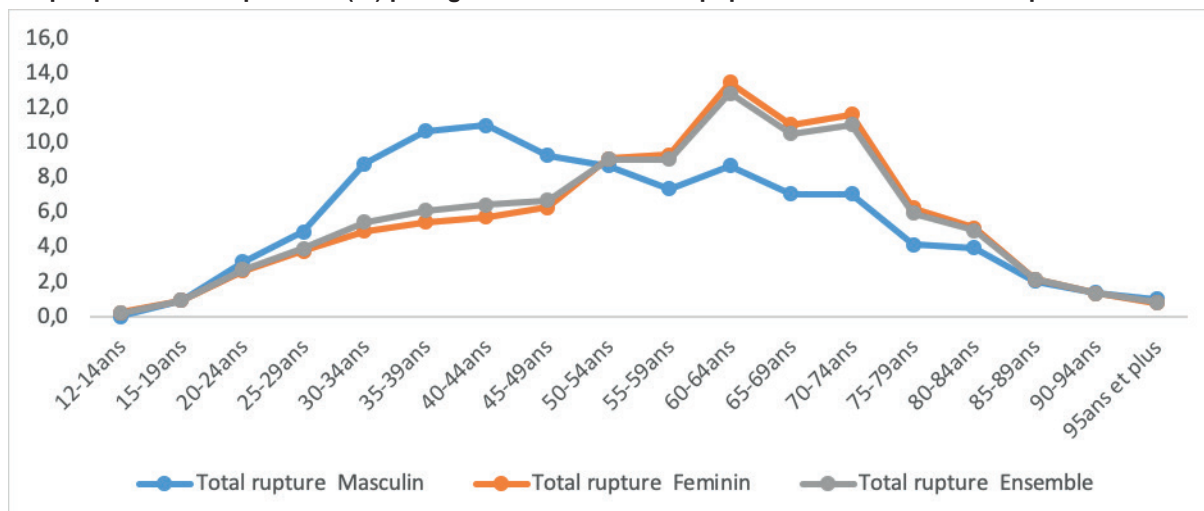
Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Graphique VII16 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de divorce



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

Graphique VII17 : Répartition (%) par âge selon le sexe de la population en situation de rupture d'union



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.6.3.2. Analyse des ruptures d'union selon le niveau d'instruction

Le mode de rupture d'union varie en fonction du niveau d'instruction. En effet, le veuvage est la principale cause de rupture d'union parmi les sans niveau d'instruction (7,6%) et chez ceux ayant le niveau d'instruction primaire (3,6%). Par ailleurs, quel que soit le sexe, il est relativement plus fréquent chez les non instruits (**Tableau VII16**). Il faut constater aussi que le veuvage est plus fréquent chez les femmes non instruites.

Par contre, le divorce est plus répandu chez la population instruite, quel que soit le sexe. Ainsi, un peu plus de 6 personnes ayant au moins le niveau d'instruction moyen sur 10, ont rompu leur union par le divorce, contre 1,8% pour les sans niveau d'instruction. Parmi les hommes instruits, ceux ayant le niveau du préscolaire (à peine instruit) se distinguent par leur faible proportion de divorces. Cependant, les proportions de divorcés sont plus accentuées chez les femmes instruites qui ont atteint au moins le niveau primaire. En effet, elles varient entre 5,1% et 5,4% et sont plus élevées chez les femmes ayant le niveau d'instruction supérieur (5,4%).

**Tableau VII16: Répartition de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par le sexe et par niveau d'instruction**

Sexe	Niveau d'instruction	État matrimonial				
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total %	Total déjà mariés
Masculin	Sans Instruction	97,6	1,3	1,2	100,0	1 698 575
	Préscolaire	98,6	0,6	0,8	100,0	30 926
	Primaire	96,7	0,9	2,4	100,0	399 315
	Moyen	96,7	1,0	2,4	100,0	231 290
	Secondaire	97,1	0,9	2,0	100,0	186 366
	Supérieur	97,6	0,7	1,7	100,0	192 885
	<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2 739 358</b>
Féminin	Sans Instruction	86,1	11,7	2,2	100,0	2 626 675
	Préscolaire	94,9	3,5	1,6	100,0	41 512
	Primaire	89,4	5,6	5,1	100,0	570 350
	Moyen	90,8	4,1	5,1	100,0	339 987
	Secondaire	91,4	3,5	5,2	100,0	188 879
	Supérieur	92,1	2,6	5,4	100,0	129 953
	<b>Total</b>	<b>87,6</b>	<b>9,3</b>	<b>3,1</b>	<b>100,0</b>	<b>3 897 356</b>
Ensemble	Sans Instruction	90,6	7,6	1,8	100,0	4 325 250
	Préscolaire	96,5	2,3	1,3	100,0	72 438
	Primaire	92,4	3,6	4,0	100,0	969 665
	Moyen	93,2	2,8	4,0	100,0	571 277
	Secondaire	94,2	2,2	3,6	100,0	375 245
	Supérieur	95,4	1,5	3,1	100,0	322 839
	<b>Total</b>	<b>91,6</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6 636 714</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.6.3.3. Analyse des ruptures selon l'occupation

Le divorce (3,0%) est la principale forme de rupture d'union au sein de la population en emploi. De plus, les femmes (6,1%) sont plus concernées que les hommes (1,6%). Cependant, les travailleurs indépendants et les aides familiaux comptent plus de veufs que de divorcés, notamment chez les femmes, avec respectivement 7,8% et 8,3%.

En outre, les résultats du **Tableau VII17** indiquent que, quelle que soit la situation dans l'occupation principale, le divorce constitue la forme de rupture d'union la plus observée chez les hommes. Néanmoins, il existe des écarts entre les différentes catégories socioprofessionnelles. En effet, chez les hommes en rupture d'union qui sont en emploi, les salariés/employés temporaires (2,5%) et les apprentis (2,5%), présentent les proportions de divorcés les plus élevées, alors que la plus faible valeur est notée chez les aides familiaux (1,2%).

Pour les femmes occupées en rupture d'union, les proportions les plus importantes sont notées parmi les divorcés, notamment chez les salariés/employés temporaires (12,9%) et chez les employeurs/patrons (10,8%). Toutefois, le veuvage constitue aussi une forme de rupture d'union assez fréquente chez les travailleuses indépendantes (7,8%) et les aides familiaux (8,2%).

En définitive, l'analyse (**Tableau VII17**) montre que, quels que soient le sexe et la forme de rupture d'union, les femmes sont plus touchées que les hommes.

**Tableau VII17: Répartition (%) de la population déjà mariée selon l'état matrimonial par sexe et par situation dans l'occupation principale**

Sexe	Situation dans l'occupation principale	Etat matrimonial				
		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total %	Total déjà mariés
<b>Masculin</b>	Travailleur indépendant	98,0	0,6	1,5	100,0	1 136 725
	Employeur/Patron	97,6	0,5	1,9	100,0	89 059
	Salarié/Employé permanent	97,8	0,4	1,8	100,0	229 708
	Salarié/Employé temporaire	96,9	0,6	2,5	100,0	59 797
	Apprenti	96,8	0,7	2,5	100,0	21 542
	Aide familial	98,0	0,8	1,2	100,0	94 160
	<b>Total</b>		<b>97,9</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>	Travailleur indépendant	87,0	7,8	5,2	100,0	527 299
	Employeur/Patron	85,1	4,1	10,8	100,0	28 864
	Salarié/Employé permanent	87,2	3,1	9,7	100,0	104 681
	Salarié/Employé temporaire	82,9	4,2	12,9	100,0	30 089
	Apprenti	90,5	2,6	6,9	100,0	10 168
	Aide familial	88,5	8,3	3,2	100,0	79 358
	<b>Total</b>		<b>87,0</b>	<b>6,9</b>	<b>6,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Travailleur indépendant	94,5	2,9	2,6	100,0	1 664 024
	Employeur/Patron	94,5	1,4	4,1	100,0	117 923
	Salarié/Employé permanent	94,5	1,3	4,3	100,0	334 389
	Salarié/Employé temporaire	92,2	1,8	6,0	100,0	89 886
	Apprenti	94,8	1,3	3,9	100,0	31 710
	Aide familial	93,7	4,2	2,1	100,0	173 518
	<b>Total</b>		<b>94,3</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

## VII.7. DÉCLARATION DES MARIAGES À L'ÉTAT CIVIL

Dans cette section, l'analyse porte sur la déclaration à l'état civil du mariage des femmes. Il s'agit d'examiner le niveau de déclaration et de non déclaration des mariages à l'état civil, ainsi que sa variation selon certaines caractéristiques.

### VII.7.1. Niveau de déclaration des mariages à l'état civil

Il ressort de l'analyse des résultats du **Tableau VII18** que plus de la moitié des mariages contractés par les femmes résidentes âgées de 12 ans et plus au Sénégal (52,1%) ne sont pas déclarés à l'état civil. Un peu plus de deux mariages sur dix (22,2%) sont enregistrés à l'état civil et le quart (25,7%) des femmes concernées ne savent pas si leur mariage est déclaré ou pas.

La non déclaration et l'ignorance de la déclaration du mariage à l'état civil enregistrent les proportions les plus élevées, quelle que soit la région et le milieu de résidence. En effet, pour la non déclaration les proportions varient entre 72,1% et 28,7%, tandis que pour l'ignorance de la déclaration du mariage à l'état civil les valeurs se situent entre 15,0% et 30,3% à l'échelle régionale.

**Tableau VII18: Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil par région**

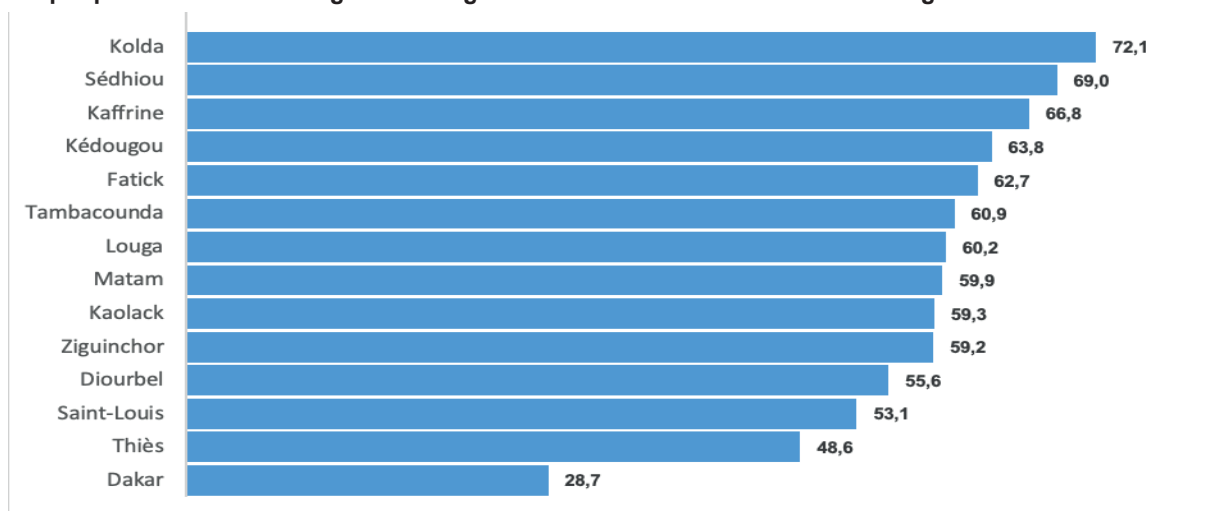
Région	Déclaration A l'Etat Civil							
	Non		Oui		NSP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Région</b>								
Dakar	212 110,69	28,7	369 347,78	49,9	158 467,88	21,4	739 926,35	100,00
Ziguinchor	57 508,03	59,2	25 071,30	25,8	14 603,75	15,0	97 183,08	100,00
Diourbel	233 880,37	55,6	38 777,51	9,2	147 684,87	35,1	420 342,74	100,00
Saint-Louis	121 740,09	53,1	49 058,42	21,4	58 430,30	25,5	229 228,81	100,00
Tambacounda	116 504,00	60,9	16 955,78	8,9	57 995,83	30,3	191 455,62	100,00
Kaolack	147 458,31	59,3	36 412,91	14,6	64 977,54	26,1	248 848,76	100,00
Thiès	220 505,62	48,6	119 754,33	26,4	113 075,42	24,9	453 335,36	100,00
Louga	141 191,15	60,2	25 670,75	10,9	67 841,14	28,9	234 703,03	100,00
Fatick	104 052,62	62,7	24 344,47	14,7	37 637,88	22,7	166 034,97	100,00
Kolda	128 651,68	72,1	13 883,06	7,8	35 986,27	20,2	178 521,01	100,00
Matam	90 786,37	59,9	16 458,24	10,9	44 389,55	29,3	151 634,16	100,00
Kaffrine	106 970,32	66,8	10 196,53	6,4	43 055,87	26,9	160 222,72	100,00
Kédougou	29 633,95	63,8	5 595,63	12,0	11 228,97	24,2	46 458,54	100,00
Sédhiou	71 005,42	69,0	8 547,01	8,3	23 410,26	22,7	102 962,69	100,00
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	739 944	40,4	635 630	34,7	453 922	24,8	1 829 495	100,0
Rural	1 042 055	65,5	124 444	7,8	424 863	26,7	1 591 362	100,0
<b>Total</b>	<b>1 781 999</b>	<b>52,1</b>	<b>760 074</b>	<b>22,2</b>	<b>878 786</b>	<b>25,7</b>	<b>3 420 858</b>	<b>100,0</b>

*Source* : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.7.2. Variation régionale de la déclaration des mariages à l'état civil

En dehors de la région de Dakar, toutes les autres régions présentent un faible taux d'enregistrement des mariages à l'état civil. En effet, seuls moins de trois (3) mariages sur dix (10), (28,7%) ne sont pas déclarés à Dakar, 48,6% à Thiès et plus de la moitié dans les autres régions. Par ailleurs, les régions de Kolda (72,1%), Sédhiou (69,0%), Kaffrine (66,8%), Kédougou (63,8%) et Fatick (62,7%) affichent les proportions de non déclaration des mariages à l'état civil les plus élevées.

Graphique VII18 : Pourcentage de mariages non déclarés à l'état civil selon la région de résidence



Source : ANSD.RGPH-5, 2023

### VII.7.2.1. Variation de la déclaration des mariages selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation

L'analyse des résultats selon le niveau d'instruction de la femme laisse apparaître que, plus elle est instruite, plus la déclaration à l'état civil est élevée. Ainsi, plus de 7 mariages sur 10, (71,8%) sont déclarés à l'état civil chez les femmes qui ont le niveau d'instruction supérieur, contre moins de 2 mariages sur 10 (13,6%) pour celles qui n'ont aucun niveau d'instruction.

Par ailleurs, la non déclaration des mariages à l'état civil est plus fréquente chez les femmes non alphabétisées dans une langue quelconque. En effet, les mariages de plus de la moitié de celles-ci (56,3%) ne sont pas déclarés à l'état civil, 16,6% sont déclarés à l'état civil et 27,2% ne savent pas si leur mariage est déclaré à l'état civil.

Par contre, pour les femmes alphabétisées, la proportion de mariages non déclarés à l'état civil s'élève à 48,3%, contre un peu plus du quart (27,5%) des mariages déclarés à l'état civil, et 24,3% ignorent leur situation.

Tableau VII19: Déclaration (en %) des mariages à l'état civil selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation de la femme

Caractéristiques socioéconomiques	Déclaration à l'état civil				
	Non	Oui	NSP	Total %	Effectifs
<b>Niveau d'instruction</b>					
Sans niveau	57,5	13,6	28,9	100,0	2 269 131
Préscolaire	57,5	14,3	28,2	100,0	39 465
Primaire	48,7	30,3	20,9	100,0	510 566
Moyen	43,9	36,6	19,5	100,0	309 116
Secondaire	30,0	52,7	17,2	100,0	172 799
Supérieur	15,7	71,8	12,5	100,0	119 781
<b>Alphabétisation</b>					
Non alphabétisé	56,3	16,5	27,2	100,0	1 645 857
Alphabétisé	48,2	27,5	24,3	100,0	1 775 001
<b>Total</b>	<b>52,1</b>	<b>22,2</b>	<b>25,7</b>	<b>100,0</b>	<b>3 420 858</b>

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

## CONCLUSION

Le Sénégal de par ses croyances, traditions, rites et cultures a adopté le mariage comme la principale forme d'union. L'union libre ou le concubinage sont quasiment inexistantes. Les célibataires, majoritairement jeunes, constituent encore une importante proportion dans la société.

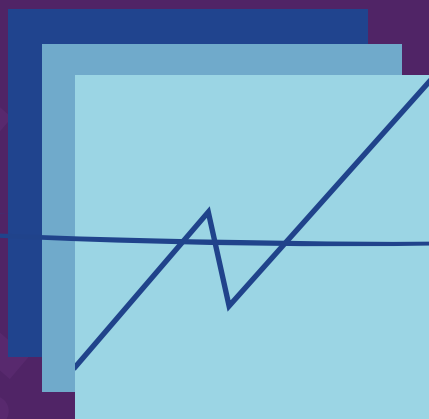
De grandes mutations sont notées dans le marché matrimonial sénégalais au cours de la période intercensitaire. En effet, dans le milieu rural, la précocité des entrées en union demeure une réalité chez les femmes âgées de 12 ans et plus. Néanmoins, l'âge au premier mariage a légèrement augmenté entre 2013 et 2023, aussi bien chez les hommes (de 29,9 à 30,0 ans) que chez les femmes (de 22,2 à 23,1 ans). Le célibat définitif est en hausse, et est plus important en milieu urbain et dans les régions de Dakar et Thiès et l'est moins dans les régions créées dernièrement (Kaffrine, Kédougou et Sédhiou).

La polygamie reste un fait social marquant au Sénégal, même si elle a légèrement augmenté par rapport au précédent recensement en passant de 35,2% en 2013 à 35,5% en 2023. Elle demeure toujours importante surtout dans le milieu rural (39,0%), notamment dans les régions de Kaffrine (47,7%) et Sédhiou (43,2%). Elle varie aussi en fonction de l'âge et est plus importante dans les tranches d'âges adultes. Il s'agit d'un phénomène de plus en plus pratiquée par les catégories sociales qui ont un niveau d'instruction élevée.

Les ruptures d'union, évaluées à travers la fréquence des divorces et des décès du conjoint (veuvage), sont en hausse et touchent plus les femmes. Le veuvage constitue la forme de rupture d'union la plus répandue.

La déclaration des mariages à l'état civil, notamment celle des femmes demeure un défi à relever au Sénégal. En effet, plus de la moitié des mariages des femmes ne sont pas déclarés à l'état civil. Par ailleurs, un niveau d'instruction ou d'alphabétisation élevé chez la femme semble être la solution à ce problème, car plus elles sont instruites ou alphabétisées, plus le niveau de déclaration des mariages à l'état civil est élevé.





**ANSD**

Agence Nationale de la  
Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15